



rapport annuel

2014-2015



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**



Valeurs

COMPÉTENCE
INTÉGRITÉ
RIGUEUR
TRANSPARENCE
COLLABORATION

Mission

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) a pour mission d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres soit l'audition, le langage, la voix, la parole, la communication et leurs troubles.

Pour favoriser l'accès à des services de qualité à la population, l'OOAQ contrôle l'admission aux titres d'orthophoniste et d'audiologiste, soutient le maintien et le développement de la compétence de ses membres et surveille la qualité et l'intégrité

de leur exercice professionnel. L'Ordre s'assure également de mettre à la disposition de la population une information transparente qui facilite une meilleure compréhension des mécanismes de protection du public disponibles et des recours possibles.

Afin de favoriser une prise de décisions éclairée par les élus et les citoyens, l'Ordre réalise aussi des activités d'information et de prévention et prend position dans les débats de société concernant notamment la santé et l'éducation.

L'ORDRE

04

Rapport de la présidente

10

Composition du Conseil
d'administration

12

Rapport du Conseil
d'administration

15

Prix et distinctions

SES DIRECTIONS

21

Rapport de l'équipe
de gestion

25

Rapport de la secrétaire
générale

31

Rapport de la directrice
des services professionnels

43

Rapport de la syndique

48

Le personnel de
la permanence

SES COMITÉS

51

Rapport du comité
d'admission

57

Rapport du comité de révision
des équivalences

58

Rapport du comité de
l'inspection professionnelle

65

Rapport du comité de révision
des plaintes

66

Rapport du Conseil
de discipline

67

Rapport du comité
de la formation

SES MEMBRES

70

Tableau des membres

78

Activités relatives à la garantie
contre la responsabilité
professionnelle

SES ÉTATS FINANCIERS

80

Rapport de l'auditeur
indépendant

Lettres de présentation

Montréal, 6 juillet 2015

MONSIEUR JACQUES CHAGNON

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Madame Stéphanie Vallée,

Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, 6 juillet 2015

MADAME STÉPHANIE VALLÉE

Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm.A.,

Présidente et directrice générale
Orthophoniste et administratrice agréée

Montréal, 6 juillet 2015

MONSIEUR JEAN-PAUL DUTRISAC

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm.A.,

Présidente et directrice générale
Orthophoniste et administratrice agréée



L'ORDRE



Rapport de la présidente

CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉLIORATION CONTINUE POUR INFLUER SUR LES ENJEUX SOCIÉTAUX CONTEMPORAINS

C'est avec fierté que je vous invite à prendre connaissance des réalisations de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) pour l'exercice 2014-2015. Fruit d'un travail rigoureux, ce rapport a été préparé en conformité avec le *Code des professions* et le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*. Les faits saillants présentés démontrent l'engagement de notre équipe dans la réalisation de la mission de protection du public qui lui est confiée depuis 50 ans.

Orientations stratégiques 2013-2017

Dans son plan stratégique 2013-2017, l'OOAQ a priorisé quatre orientations, notamment : la saine gouvernance, l'encadrement des compétences des orthophonistes et des audiologistes et les communications publiques,

dont il sera question ici. Le volet du développement interne sera traité dans le rapport de l'équipe de gestion.

GOUVERNANCE : PRIORITÉ AUX RÉSULTATS CONCRETS

Cette année, les administrateurs ont mené une réflexion sur la pertinence de former des comités de gouvernance, d'audit et de ressources humaines afin d'atteindre l'objectif d'implantation des mesures de saine gouvernance.

Les éléments pris en considération portaient notamment sur la taille du CA (réduit de 17 à 9), la volonté d'assurer la formation et le développement des compétences des administrateurs en matière de gouvernance, l'utilisation efficace et judicieuse des ressources, la continuité des dossiers et les enjeux liés à l'intégration des administrateurs nommés.

En fin d'exercice, après avoir expérimenté différentes façons de procéder pour travailler les dossiers prioritaires, et tenant compte du contexte qui lui est propre, le CA réitérait sa ferme intention de prio-

riser des gestes simples et ayant un impact réel plutôt que l'implantation de modèles théoriques à la mode et peu adaptés à l'organisation. En d'autres mots, prioriser une analyse et une gestion efficaces des risques avec une structure souple et performante. Ainsi, la mise à l'ordre du jour des réunions d'un point statutaire portant sur la gouvernance, directement lié à la production d'un calendrier des dossiers prioritaires en fonction des risques, en utilisant l'expertise de ressources externes et en conservant une vue d'ensemble plutôt que de multiplier les petits comités est l'avenue privilégiée.

En contexte d'élections aux postes de 5 administrateurs, le CA s'est également prononcé à propos du profil de compétences souhaité pour un administrateur de l'Ordre dans le but de sensibiliser les membres aux exigences de cette fonction et d'encourager le dynamisme de la relève.

En matière réglementaire, d'importants travaux ont mobilisé l'équipe de façon à permettre une modernisation complète du *Code de déontologie*, d'élaborer un projet de règlement sur l'exercice des profes-

PRIORISER
des gestes simples et ayant un impact réel plutôt que l'implantation de modèles théoriques à la mode et peu adaptés à l'organisation



NOUVEAU processus d'inspection professionnelle en trois phases. Reposant sur les meilleures pratiques connues à ce jour, cette procédure permet une inspection de chaque membre à tous les cinq ans.

sions d'orthophoniste et d'audiologiste en société et d'adapter le *Règlement sur la tenue de dossiers*. Une fois en vigueur, cette réglementation améliorée permettra de soutenir plus adéquatement l'adaptation des pratiques professionnelles aux enjeux actuels en lien notamment avec l'accès aux soins.

ENCADREMENT ET SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS: DES PROCESSUS COHÉRENTS S'APPUYANT SUR LES MEILLEURES PRATIQUES ET DES OUTILS AMÉLIORÉS POUR UNE PROTECTION DU PUBLIC ACCRUE

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec est résolument tourné vers l'avenir et engagé dans un processus d'amélioration continue de tous ses départements. Des communications plus étroites entre les comités de révision et les comités de première instance ont permis d'améliorer les informations transmises aux demandeurs afin de permettre une préparation optimale et une appréciation objective et équitable de leur dossier en phase initiale.

Parmi les autres démarches d'envergure, soulignons la mise en œuvre du nouveau processus d'inspection professionnelle en trois phases. Reposant sur les meilleures pratiques connues à ce jour, cette procédure permet une inspection de chaque membre à tous les cinq ans. Dans une approche de prévention des préjudices, le Bureau du syndic et la direction des services professionnels ont mené des travaux pour la production d'outils permettant un meilleur encadrement du développement de la pratique privée. L'OOAQ collabore également, avec les ordres québécois et canadiens, aux travaux entourant l'encadrement de la télépratique.

Au-delà d'une offre de formation continue au sens strict, c'est tout un programme de soutien au développement professionnel qui est mis de l'avant à l'OOAQ. Adoptant une posture de coresponsabilité avec les professionnels et l'État, l'Ordre s'est doté de la technologie permettant la webdiffusion afin de favoriser l'accès aux activités de formation continue. Soucieux de fournir aux professionnels des normes de pratique contemporaines, l'Ordre a également développé un modèle de

Fiches d'avancement de la pratique basée sur des faits scientifiques. Il s'agit d'un document plus bref que les traditionnelles « lignes directrices », qui permet des ajustements plus rapides et favorise, par sa concision, le consensus avec d'autres organisations. L'OOAQ a également exercé un leadership au sein du système professionnel en développant un projet qui pourrait permettre aux ordres de rendre plus accessibles la littérature scientifique aux professionnels et de les soutenir dans leur capacité à analyser et à intégrer les faits scientifiques dans leur pratique.

Chaque année, l'événement annuel est un moment privilégié pour une réflexion de type macro. Cette année, les thématiques portaient entre autres sur la responsabilité collective face au développement de modèles d'organisation du travail performants, l'éthique dans les décisions relatives à l'accès aux soins, les façons de favoriser l'adhésion aux traitements, la collaboration interdisciplinaire et le profil de compétences du professionnel (expert, érudit, communicateur, gestionnaire, collaborateur, promoteur de la santé...).

Finalement, avec le support de ses partenaires, l'Ordre remet désormais annuellement près de 45 000 \$ en prix, bourses et subventions de recherche pour soutenir les orthophonistes et les audiologistes dans les actions d'envergure qu'ils posent pour l'amélioration de la pratique et des soins.

COMMUNICATIONS PUBLIQUES : CONSTRUIRE ET RAYONNER

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, à l'instar du système professionnel et de la société québécoise, entame une décennie propice à des changements profonds. La recherche et la technologie transforment la formation initiale, la pratique clinique évolue maintenant dans un courant international, la réalité démographique et économique du Québec amène des choix difficiles et la transformation de l'organisation des soins tandis que les lois et règlements peinent parfois à suivre le rythme des adaptations nécessaires. Dans ce contexte, afin d'être à la hauteur des attentes formulées à son égard, l'OOAQ pose des gestes concrets

pour être pertinent et performant, aujourd'hui et demain.

À cet effet, tel que prévu au plan stratégique, l'Ordre s'est entouré de ressources externes et internes pour développer une équipe dédiée aux communications. En fin d'exercice, il s'est doté d'un plan de communication et d'une nouvelle ligne graphique.

Au cours de l'année, l'équipe de l'Ordre a réalisé de nombreux travaux de collaboration avec ses partenaires, notamment avec :

- ▶ le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et la campagne *Ordre de protéger le public* ;
- ▶ l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) : élaboration d'un « guide » pour le repérage et le processus d'évaluation et de diagnostic de la maladie d'Alzheimer et la démence d'origine vasculaire ; Addenda au document intitulé *L'Éfficacité des interventions de réadaptation et des traitements*

pharmacologiques pour les enfants de 2 à 12 ans ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ;

- ▶ en collaboration avec le Comité interuniversitaire et interprofessionnel de développement professoral continu en soins aux personnes âgées (CII-DPC), développement d'une formation sur les troubles de la communication pour les superviseurs des résidents, afin de favoriser une plus grande adhésion au traitement qu'ils proposent ;
- ▶ avec un groupe d'experts composé de professeurs des programmes en orthophonie, travaux en relation avec les modifications apportées par la sortie du nouveau *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM5)* et ses impacts sur la pratique ;

- ▶ avec un groupe de travail composé de chercheurs et de cliniciens en orthophonie, importants travaux de mise à jour des connaissances sur le trouble primaire du langage, ayant conduit à deux formations offertes en salle et en webdiffusion les 12 juin et 14 novembre 2014 auprès de 800 orthophonistes ;
- ▶ en collaboration avec le Service national du RÉCIT en adaptation scolaire et l'Association des orthopédagogues du Québec (ADOQ), conférence ayant pour titre *Le modèle des fonctions d'aide: pour assurer une cohérence provinciale* ;
- ▶ participation aux travaux de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) concernant l'importance de l'évaluation des besoins des travailleurs par l'audiologiste et des critères

d'attribution des aides de suppléance à la communication ;

- ▶ la fédération des Centres de réadaptation déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement (CRDITED) pour consultation sur un document de référence décrivant les activités professionnelles des orthophonistes en CRDITED dans le respect de l'application du projet de loi n°21 (PL 21) dans ces établissements ;
- ▶ le CEGEP La Pocatière et le CEGEP de Valleyfield pour les attestations d'études collégiales *Stratégies d'intervention auprès des adultes vivant des troubles de communication* et *Stratégies d'intervention en développement du langage* dont le contenu est développé et enseigné par des orthophonistes et des audiologistes ;

- ▶ le kiosque au Grand rendez-vous de la CSST de Montréal et au Forum santé et sécurité au travail de Québec sur l'impact du bruit sur l'audition, la prévention et le rôle des audiologistes.

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a également été très actif dans les travaux de réorganisation du système de santé. En plus d'une audition en commission parlementaire pour le *Projet de loi n°10 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, l'OOAQ est notamment impliqué dans des travaux portant sur le rôle des orthophonistes et des audiologistes sur l'amélioration de la performance de la première ligne en santé et l'amélioration du continuum de soins pour les aînés.

REMERCIEMENTS

Une année aussi fertile en réalisations est possible grâce à l'adhésion à une vision partagée par tous ceux qui collaborent de près ou de loin à la réalisation de la mission de protection du public : les administrateurs, les membres des comités et des groupes de travail, tous les membres ayant participé de près ou de loin aux projets et activités de l'Ordre ainsi que l'équipe de gestion et la permanence. Vous avez toute ma reconnaissance pour votre soutien et votre engagement à faire de l'OOAQ une organisation pérenne, responsable et dynamique.

En terminant, j'aimerais remercier et féliciter les orthophonistes et les audiologistes du Québec pour les défis relevés quotidiennement dans une société en mouvance. Au-delà de leur champ d'expertise, ils savent faire rayonner

des compétences transversales en proposant notamment des solutions novatrices aux gestionnaires pour l'implantation de modèles de travail performants, en communiquant efficacement et en favorisant la collaboration interdisciplinaire, en faisant la promotion de la santé et des activités de prévention, et en s'appuyant sur des faits scientifiques reconnus pour faire évoluer les professions. Dans l'expression de notre leadership collectif, c'est l'intérêt du public qui prime à travers chacun des gestes posés.

La présidente,



Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm.A.,
orthophoniste et administratrice agréée



Composition du Conseil d'administration

Tel que prévu dans le *Règlement sur les élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, le Conseil d'administration est formé de neuf (9) membres, dont le président élu au suffrage universel, six (6) administrateurs élus parmi les membres et deux (2) administrateurs nommés par l'Office des professions.

Le mandat de la présidence et des administrateurs est d'une durée de 3 ans, sans limite de renouvellement.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	DÉBUT DU PREMIER MANDAT	RÉGION
Marie-Pierre Caouette , orthophoniste, présidente	12/9/2008 (3 ^e mandat)	
François Bergeron , audiologiste et vice-président	10/01/2011 (2 ^e mandat)	Centre (Québec, Mauricie, Chaudière-Appalaches, Centre du Québec)
Michelyne Hubert , orthophoniste et trésorière	22/9/2006 (3 ^e mandat)	Montréal
Isabelle Ducharme , orthophoniste	22/9/2006 (3 ^e mandat)	Montréal
Isabelle Cabot , audiologiste	18/9/2010 (2 ^e mandat)	Nord (Abitibi, Bas St-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie, Saguenay-Lac St-Jean, Îles de la Madeleine)
Carmen Phénix , orthophoniste	02/06/2011 (2 ^e mandat)	Sud (Estrie, Montérégie)
Cimon Chapdelaine , orthophoniste	04/10/2013 (1 ^{er} mandat)	Ouest (Lanaudière, Laurentides, Laval, Outaouais)
Louise Champoux-Paillé	15/06/2012 (1 ^{er} mandat)	Nommée par l'Office des professions
Jacques Martinette	10/11/2014 (1 ^{er} mandat)	Nommé par l'Office des professions

A aussi occupé cette fonction durant le présent exercice :

Claude Lévesque, administrateur nommé, jusqu'au 25 août 2014

DE GAUCHE À DROITE :

Carmen Phénix, Cimon Chapdelaine, Michelyne Hubert, Marie-Pierre Caouette, François Bergeron, Isabelle Cabot, Jacques Martinette et Isabelle Ducharme

ABSENTE DE LA PHOTO :

Louise Champoux-Paillé

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions* relativement à la mission de protection du public qui lui est confiée. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le CA de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a tenu sept (7) réunions ordinaires. Lors de ces rencontres, il a entériné au total deux cent quarante-trois (243) résolutions, dont les principales, toutes dûment proposées et appuyées, sont présentées ci-après.

L'Assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 13 juin 2014 à Longueuil.

RÈGLEMENTATION ET POLITIQUES :

- ▶ Adoption du projet d'ordre du jour, de la date, de l'heure et du lieu de l'Assemblée générale annuelle 2014;
- ▶ Adoption des organismes compétents pour répondre aux dispositions du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*;
- ▶ Adoption des orientations pour le projet de modernisation du *Code de déontologie de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*;
- ▶ Adoption des orientations du projet de *Règlement sur l'exercice en société des professions d'orthophoniste et d'audiologiste*;
- ▶ Adoption des orientations pour la révision du *Règlement sur les dossiers et de la tenue des bureaux des membres de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*;
- ▶ Révision de la *Politique de rémunération des administrateurs*;
- ▶ Révision de la *Politique relative aux cotisations ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription au tableau des membres de l'OOAQ*;
- ▶ Révision de la *Politique sur les comités de l'OOAQ* et création d'un comité consultatif de finances et d'audit;
- ▶ Révision de la *Politique de la formation continue de l'OOAQ* qui est aussi devenue la *Politique de développement professionnel de l'OOAQ*.

PRISES DE POSITION :

- ▶ Adoption du mémoire de l'OOAQ déposé à la Commission de la santé et des services sociaux dans le cadre des auditions du *Projet de loi n° 10 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* ;
- ▶ Adoption du modèle de *Fiches d'avancement de la pratique guidée par les faits scientifiques* ;
- ▶ Appui au document produit par la Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble envahissant du développement (FQCRDTE) destiné aux gestionnaires des établissements intitulé *Descriptions des activités professionnelles que peuvent réaliser les orthophonistes exerçant auprès d'une clientèle DI-TSA qui requiert des services spécialisés* ;

- ▶ Endossement de la *Déclaration générale du mouvement pour l'adhésion aux traitements* ;
- ▶ Adoption des orientations du plan de communication de l'OOAQ.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE :

- ▶ Adoption des travaux du chantier *Dysphasie, 10 ans plus tard* et retrait du *Guide et outils cliniques : Trouble primaire du langage/Dysphasie* devenu désuet et remplacé par une activité de formation continue ;
- ▶ Adoption d'une fiche de réflexion/mise à jour à l'intention des membres et retrait du document *Lignes directrices : plans de traitement et d'intervention orthophoniques et audiolinguistiques au-delà des exigences légales, des outils pour la protection du public* ;
- ▶ Adoption du *Programme d'inspection professionnelle 2014-2015* ;

- ▶ Adoption du *Programme de formation continue annuelle 2014-2015* ;
- ▶ Une motion de félicitations a été faite à l'ensemble de l'équipe de l'inspection professionnelle pour les projets réalisés au cours de la dernière année.

ADMISSION ET TABLEAU DE L'ORDRE :

- ▶ Délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscription de membres ;
- ▶ Délivrance et renouvellement de permis restrictifs temporaires ;
- ▶ Conversion de permis temporaires en permis réguliers ;
- ▶ Accord et refus d'équivalences de diplôme ou de la formation ;
- ▶ Radiation de membres pour différents motifs.

NOMINATIONS :

- ▶ Membres au sein de différents comités statutaires de l'OOAQ ;
- ▶ Inspecteurs ;
- ▶ Délégués et délégué substitut au Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ) ;
- ▶ Représentants au comité bipartite OOAQ/Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) ;
- ▶ Conseil québécois d'agrément (CQA) ;
- ▶ Délégué au Centre québécois de la déficience auditive (CQDA) ;
- ▶ Répondant auprès d'Éco Entreprises Québec ;
- ▶ Membres du jury pour les prix de l'OOAQ ;
- ▶ Récipiendaires des différents prix. Attribution de deux subventions de recherche du programme de partenariat entre l'OOAQ et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR).

RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES :

- ▶ Adoption des états financiers vérifiés de l'exercice se terminant le 31 mars 2014 ;
- ▶ Adoption du budget 2014-2015 ;
- ▶ Recommandation à l'Assemblée générale de fixer à 673,73 \$ le montant de la cotisation annuelle 2015-2016, soit une augmentation équivalant à l'Indice des prix à la consommation (IPC) ;
- ▶ Recommandation à l'Assemblée générale concernant l'auditeur indépendant ;
- ▶ Transfert d'autorisation pour les services financiers ;
- ▶ Révision des frais administratifs divers ;
- ▶ Adoption du plan d'effectifs 2014-2015 ;
- ▶ Adoption du traitement salarial des employés de la permanence.

Prix et distinctions

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil d'administration de l'OOAQ a décerné près de 45 000 \$ en prix, bourses, distinctions et subventions de recherche. Le Conseil d'administration félicite les membres honorés pour leur contribution remarquable à la mission de protection du public et remercie les partenaires pour leur soutien dans la création des prix de l'Ordre.



DE GAUCHE À DROITE:
Mme Isabel Cousineau, conseillère en gestion de partenariats professionnels de Desjardins, Mmes Marie-Pier Gingras et Mélissa Di Sante, orthophonistes et récipiendaires du prix et Mme Marie-Pierre Caouette, présidente et directrice générale de l'OOAQ.

PRIX INNOVATION DESJARDINS 2015

Récompense l'esprit d'entrepreneuriat, la créativité, le dynamisme et l'engagement, et vise à récompenser les auteurs d'un projet ou d'une démarche novatrice contribuant à la protection du public par l'amélioration de la qualité des services à la population.

RÉCIPIENDAIRES :

Mme Mélissa Di Sante, orthophoniste
Mme Marie-Pier Gingras, orthophoniste

Mmes Di Sante et Gingras reçoivent ce prix pour l'impact positif sur la qualité de la pratique professionnelle de leur blogue de vulgarisation scientifique «Tout cuit dans le bec».

Les récipiendaires partagent une bourse de trois-mille dollars (3 000 \$).



DE GAUCHE À DROITE :
M. David H. McFarland,
Ph. D., orthophoniste et
récipiendaire du prix et
Mme Marie-Pierre Caouette,
présidente et directrice
générale de l'OOAQ.



DE GAUCHE À DROITE :
M. Conrad Hamel, contrôleur
de l'OOAQ à la retraite et
patient aphasique de Mme
Bergeron, Mme Michèle
Bergeron, orthophoniste et
récipiendaire du prix et Mme
Marie-Pierre Caouette, prési-
dente et directrice générale
de l'OOAQ.

PRIX GERMAINE-HUOT 2015

Le Prix Germaine-Huot, a pour but de reconnaître un orthophoniste ou un audiologiste s'étant distingué en contribuant de façon significative à l'avancement de la profession en ayant réalisé un projet ou accompli une démarche d'envergure.

RÉCIPIENDAIRES EX ÆQUO :

Mme Michèle Bergeron, orthophoniste

M. David H. McFarland, Ph. D. orthophoniste

Mme Bergeron et M. McFarland reçoivent ce prix pour l'ensemble de leur carrière.

Les récipiendaires reçoivent une œuvre d'art de l'artiste Julie Robinson et partagent une bourse de trois-mille dollars (3 000 \$).



DE GAUCHE À DROITE :
Mme Monique Simard,
vice-présidente au déve-
loppement des affaires de
La Personnelle assureur de
groupe auto habitation, Mme
Nicole Archambault Moreno,
orthophoniste-audiologiste
et récipiendaire du prix, Mme
Diane Legault, présidente du
Conseil Interprofessionnel du
Québec et Mme Marie-Pierre
Caouette, présidente et direc-
trice générale de l'OOAQ.



DE GAUCHE À DROITE :
Mme Sylvie Laurendeau,
représentante de La Capitale,
assurances générales,
Mme Roula Baali, Au.D.,
audiologiste et récipiendaire
de la bourse, ainsi que
Mme Marie-Pierre Caouette,
présidente et directrice
générale de l'OOAQ.

MÉRITE DU CIQ 2015

Décerné à un professionnel pour ses réalisations remarquables et sa contribution significative au développement et au rayonnement de sa profession, de son ordre et du système professionnel (dans le respect des valeurs du système professionnel), le Mérite du CIQ est un témoignage d'appréciation de la part des pairs et de l'ensemble du monde professionnel. Ce prix constitue une reconnaissance de prestige pour les professionnels à qui il est décerné.

RÉCIPIENDAIRE :

Mme Nicole Archambault Moreno, orthophoniste-audiologiste Pionnière de nos professions, Mme Moreno reçoit ce prix pour avoir notamment occupé la fonction de syndic de l'OOAQ durant 21 ans.

La récipiendaire reçoit une médaille de bronze antique conçue par Mme Catherine Tremblay, orfèvre à Montréal et produite par Les Monnaies du Québec.

BOURSE RAYMOND HÉTU 2015

La Bourse Raymond-Héту a comme objectif d'encourager les orthophonistes et les audiologistes à parfaire leur formation continue en participant à des activités scientifiques outre-frontières et à faire bénéficier leurs pairs de leur expérience par la publication d'un article via les outils de communication de l'Ordre.

RÉCIPIENDAIRE :

Mme Roula Baali, Au.D., audiologiste
Mme Baali reçoit cette bourse pour sa participation au 12^e congrès de la Fédération européenne des Sociétés d'Audiologie.

Le récipiendaire reçoit une bourse de trois-mille dollars (3 000 \$).



DE GAUCHE À DROITE :
Mme Sylvie Laurendeau, représentante de La Capitale, assurances générales, M. Joël Macoir, Ph. D., orthophoniste et récipiendaire de la bourse, Mme Sylvie Nadeau, directrice scientifique du REPAR et Mme Marie-Pierre Caouette, présidente et directrice générale de l'OOAQ.

Réceptaires absentes :
Mmes Sonia Routhier et Laura Monetta



DE GAUCHE À DROITE :
Mme Sylvie Laurendeau, représentante de La Capitale, assurances générales, Mme Jérémie Duval, M. Adrian Fuente et Mme Marie-Pier Pelletier réceptaires de la bourse, Mme Sylvie Nadeau, directrice scientifique du REPAR et Mme Marie-Pierre Caouette, présidente et directrice générale de l'OOAQ.

Réceptaire absent :
M. Benoit Jutras

PARTENARIAT DE RECHERCHE OOAQ-REPAR 2015

Le programme de partenariat de recherche OOAQ-REPAR vise à encourager la recherche en orthophonie et en audiologie permettant d'améliorer la pratique clinique et la qualité des services à la population en matière de troubles de la communication.

RÉCIPENDAIRES :

Mme Sonia Routhier, orthophoniste
M. Joël Macoir, Ph. D., orthophoniste
Mme Laura Monetta, orthophoniste

RÉCIPENDAIRES :

Mme Jérémie Duval, audiologiste
Mme Marie-Pier Pelletier, audiologiste
M. Benoit Jutras, Ph. D., audiologiste
M. Adrian Fuente

Chaque groupe de réceptaires reçoit une bourse de quinze-mille dollars (15 000 \$) pour réaliser le projet de recherche au cours des deux prochaines années.



DE GAUCHE À DROITE :
M. Jason Goldsmith, artiste,
Mmes Roberta Konen, Josiane
Bourgeois-Marcotte, Élise Rivard
et Alexandra Tessier, récipiendaires
du prix, Mme Caroline Perron repré-
sentante de La Personnelle, assureur de
groupe auto habitation et
Mme Marie-Pierre Caouette,
présidente et directrice générale
de l'OOAQ.



DE GAUCHE À DROITE :
Mme Caroline Perron représentante
de La Personnelle, assureur de groupe
auto habitation, Mme Julie Roy, réci-
piendaire du prix et Mme Marie-Pierre
Caouette, présidente et directrice
générale de l'OOAQ.

PRIX CARDOZO-CODERRE 2014

Les Prix Cardozo-Coderre visent à reconnaître, chez un étudiant finissant en orthophonie ou en audiologie de chaque programme de maîtrise en orthophonie et en audiologie d'une université québécoise, l'engagement social et préprofessionnel qu'il a manifesté au cours de sa préparation à la profession, notamment par le développement des qualités humaines qui font qu'un professionnel est au service de la société.

RÉCIPIENDAIRES :

Mme Alexandra Tessier, finissante au programme d'orthophonie de l'Université de Montréal

Mme Julie Roy, finissante au programme d'audiologie de l'Université de Montréal

Mme Josiane Bourgeois-Marcotte, finissante au programme d'orthophonie de l'Université Laval

Mme Roberta Konen, finissante au programme d'orthophonie de l'Université McGill

Mme Élise Rivard, finissante au programme d'orthophonie de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Chaque récipiendaire reçoit une œuvre d'art de l'artiste Jason Goldsmith et une bourse équivalente à la première cotisation à l'Ordre.

SES DIRECTIONS



**Rapport de
l'équipe de gestion**

Cogestion : un modèle novateur répondant aux besoins de l'organisation

Après une analyse de contexte rigoureuse, le Conseil d'administration de l'OOAQ a opté, en 2009, pour un modèle de cumul des fonctions de présidence et de direction générale. Au fil des ans, la direction générale a investi temps et énergie à la création et à la dotation de postes de gestionnaires imputables. Au cours de l'exercice 2014-2015, elle a procédé à l'implantation d'un modèle de cogestion et de coresponsabilité visant deux objectifs principaux :

- ▶ préserver la fonction de présidence et permettre son déploiement optimal, dans une optique de saine gouvernance ;

- ▶ assurer la gestion des risques associés à la continuité des opérations de la permanence par une synergie entre les départements.

UNE ÉQUIPE DE GESTION DYNAMIQUE ET PERFORMANTE

À l'OOAQ, le style de gestion est caractérisé par un climat de travail très positif auquel s'ajoute une attention particulière à l'implantation de modèles de travail performants. Dans la mouvance sociétale actuelle, il importe de poser les bons gestes au bon moment. Ainsi, l'Ordre veut incarner ce principe qu'il souhaite que ses membres mettent de l'avant dans le cadre de leurs propres activités professionnelles. L'équipe de gestion de l'OOAQ bénéficie de l'accompagnement d'un coach de gestion. Elle a réalisé des sessions de travail portant notamment sur la vision stratégique et les actions à prioriser, les rôles et responsabilités de chacun, les communications et les réunions efficaces ainsi que le travail en synergie. En cours d'exercice, les cadres ont également suivi des formations individuelles sur des sujets liés à la gestion. L'équipe s'est bonifiée avec la présence de la syndique et de l'adjointe à la présidence, à la direction générale

et aux communications. Au début du prochain exercice financier, deux nouvelles ressources, à la direction des services administratifs et aux communications, compléteront l'équipe.

RESSOURCES HUMAINES : CROISSANCE ET COMPÉTENCE

Afin de réaliser pleinement sa mission dans une approche préventive, l'Ordre continue de faire évoluer son plan d'effectifs. Au cours de l'exercice, plusieurs opportunités ont été l'occasion de mener des réflexions stratégiques. Ainsi, l'équipe de gestion a procédé à une révision de certaines tâches et à l'ajustements des échelles salariales. Le poste de directeur des services financiers, ressources matérielles et informationnelles est devenu la direction des services administratifs. La coordination des communications a été confiée à l'adjointe à la présidente et directrice générale alors qu'un poste de responsable des communications a été créé. Des ressources ont été ajoutées au Bureau du syndic et à la formation continue. Dans le but de bénéficier d'une expertise plus large, plusieurs mandats ponctuels ont été confiés à des membres des deux professions ou impartis à des ressources externes.

RESSOURCES FINANCIÈRES : DÉVELOPPEMENT ET PÉRENNITÉ

Bon an, mal an, la majorité des ressources de l'organisation sont allouées à sa mission de protection du public dans une approche préventive : personnel pour répondre aux questions du public, programme de formation continue, comités obligatoires dont l'admission et l'inspection professionnelle et Bureau du syndic. Dans la présentation des états financiers, afin de permettre une plus grande transparence à l'égard des sommes consacrées à la protection du public, l'Ordre a commencé à reclasser certaines dépenses, les salaires notamment, dans les postes correspondants. L'OOAQ s'assure également que son personnel bénéficie de la formation nécessaire pour assumer ses fonctions avec les compétences requises.

Fidèle à ses valeurs, l'équipe a réalisé une gestion responsable et prévoyante de ses ressources de façon à pouvoir faire face aux éventualités et permettre le développement de l'organisation. Malgré le dépôt d'un budget équilibré, l'Ordre a pu dégager un surplus en raison d'événements ponc-

tuels notamment : la vacance à quelques postes en cours d'exercice, les revenus de la formation continue ainsi que la résorption de certains risques juridiques. Au cours de l'exercice, en raison de la vacance à la direction des services administratifs, l'Ordre a imparti le volet de contrôle et la documentation des processus à une firme externe. Avec l'arrivée d'une nouvelle direction, des réflexions stratégiques pourront être effectuées au plan financier (stratégie de placements, montant de la cotisation, etc).

RESSOURCES INFORMATIONNELLES : PERFORMANCE ET ACCESSIBILITÉ

Dans le but d'offrir un soutien optimal aux membres des deux professions, l'équipe a poursuivi des travaux d'amélioration continue de la performance et de la fiabilité de la plateforme MAIA, l'intranet des membres de l'OOAQ. Cette année, la mise en place d'un service de webdiffusion a connu un franc succès en permettant aux orthophonistes et audiologistes, déployés partout en province, de bénéficier d'une

offre de formation continue diversifiée et de haut niveau à faible coût. En plus de favoriser le maintien et le développement des compétences pour des soins de qualité à la population, la webdiffusion permet de maximiser l'accès aux services en réduisant les temps de déplacement et d'absence des professionnels. L'Ordre a également mis en place des tarifs institutionnels de façon à ce que plusieurs professionnels d'un même établissement puissent recevoir de la formation et échanger entre eux pour poursuivre leur codéveloppement. L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec agit ainsi en partenaire responsable, des professionnels et de l'État, qui propose des solutions réalistes relativement aux finances publiques.

REMERCIEMENTS

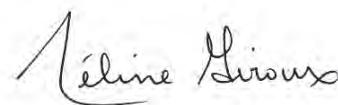
L'équipe de gestion tient à souligner le travail rigoureux et l'engagement du personnel de la permanence de l'Ordre. C'est avec enthousiasme et compétence que chacun a offert des services de qualité. De façon ponctuelle, plusieurs orthopho-

nistes et audiologistes ont contribué, avec grand professionnalisme, à l'avancement des travaux de l'Ordre à titre de conférenciers, de consultants ou dans le cadre d'un groupe de travail. Dans la mise en œuvre de l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation de la mission de protection du public, l'Ordre impartit un certain nombre de domaines d'expertise (services juridiques, ressources humaines, informatiques, etc). Cette année encore, l'OOAQ a pu compter sur la collaboration de nombreux consultants compétents qui adhèrent à ses valeurs d'organisation. À chacun de vous, nous adressons nos remerciements les plus chaleureux et reconnaissants.

L'équipe de gestion,



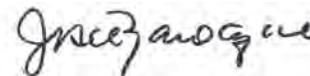
Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm.A.,
orthophoniste et administratrice agréée,
directrice générale



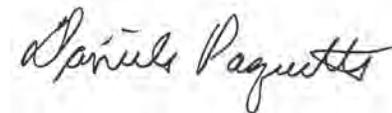
Céline Giroux, M.O.A.,
orthophoniste et secrétaire générale



Anne-Marie Johnson,
adjointe à la présidente, à la direction générale
et à la coordination des communications



Josée Larocque, M.O.A.,
orthophoniste et directrice des services
professionnels



Danièle Paquette, M.O.A.,
orthophoniste et syndique

MANDAT

La secrétaire générale de l'Ordre s'assure de l'application du *Code des professions* et des règlements dans la conduite des affaires de l'Ordre. Elle voit au bon déroulement des séances du Conseil d'administration et gère le processus électoral des personnes qui le composent. La secrétaire tient à jour la liste des membres ayant droit de pratique (tableau des membres) et veille à l'émission des permis d'exercice. Elle coordonne aussi les activités du comité d'admission et du comité de révision des demandes d'équivalence de candidats formés à l'extérieur du Québec. Enfin, la secrétaire générale participe au comité de gestion, supervise le travail d'une équipe et assume la responsabilité de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la protection des renseignements personnels.

**Rapport de la
secrétaire générale**

LÉGISLATION ET RÈGLEMENTATION

En plus des activités réglementaires régulières prévues et dévolues au secrétaire de l'Ordre par le *Code des professions* et dans les différents règlements, l'Ordre a entrepris un chantier de taille : la modernisation du *Code de déontologie*.

Au terme d'un travail rigoureux et de nombreuses consultations, cette version révisée regroupe, dans un langage clair, les règles qui déterminent les obligations et devoirs de ceux qui accèdent ou détiennent les titres d'audiologiste et d'orthophoniste. Cette refonte complète guidera plus efficacement les professionnels dans l'accomplissement de leur travail et balisera mieux leur relation avec leurs clients et le public.

Son adoption, durant le prochain exercice, entraînera des travaux de concordance au *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux des membres de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* et permettra l'aboutissement du projet de développement d'un règlement sur

l'exercice des professions d'orthophoniste et d'audiologiste en société.

Deux règlements révisés sont entrés en vigueur durant l'exercice :

- ▶ *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec ;*
- ▶ *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.*

De plus, trois politiques ont été mises à jour :

- ▶ *Politique relative aux cotisations ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription annuelle au tableau des membres de l'OOAQ ;*
- ▶ *Politique sur les comités de l'OOAQ ;*
- ▶ *Politique de la formation continue de l'OOAQ, devenue la Politique de développement professionnel.*

**La modernisation
du Code de déontologie
guidera plus efficacement
les professionnels dans
l'accomplissement de leur
travail et balisera mieux
leur relation avec leurs
clients et le public.**



Enfin, la secrétaire poursuit la coordination du calendrier des travaux de révision réglementaire entrepris à la demande du CA.

ÉLECTIONS

Dans le cadre du processus d'élections 2014, un seul poste était à pourvoir. Le mandat de Carmen Phénix, orthophoniste et administratrice de la région sud, venait à échéance.

Mme Phénix a été réélue par acclamation le 1^{er} avril 2014 et ce, pour un mandat de trois ans débutant le 13 juin 2014 soit après l'assemblée générale annuelle.

TABLEAU DES MEMBRES

Au cours de l'année 2014-2015, l'OOAQ a vu croître le nombre de ses membres, passant de deux mille six cent trente-cinq (2 635) membres au 31 mars 2014, à deux mille sept cent cinquante-sept (2 757) au 31 mars 2015. Une augmentation de 4,6 %, pour un total net de 122 membres. Rappelons que d'importants travaux ont été réalisés

en collaboration avec l'État et les universités pour augmenter le nombre de professionnels formés au Québec ou venant y exercer et ce, afin de mieux desservir la population. L'effet de l'augmentation des cohortes est plus présent au tableau des membres depuis 2009.

Les professionnels inscrits au tableau de l'OOAQ sont à forte majorité féminine (97 % chez les orthophonistes et 88 % chez les audiologistes), dont une forte proportion (près d'une sur deux) est âgée de moins de 35 ans. Si une partie de ces professionnelles se retire temporairement de la pratique pour des congés de maternité, la population peut compter sur une croissance et une stabilité relatives des effectifs de l'Ordre. En effet, contrairement à la représentativité de la population québécoise, les 55 ans et plus sont peu nombreux (15 % en audiologie et 11 % en orthophonie) ce qui fait que l'OOAQ n'aura pas, à moyen terme, à composer avec des départs massifs à la retraite.

Situation des audiologistes

Depuis 2009, le nombre d'audiologistes a augmenté de près d'une centaine. Il s'agit d'une croissance de 30 % en 6 ans. Au 31 mars 2015 cependant, 408 audiologistes étaient inscrits au tableau des membres de l'OOAQ, un différentiel de seulement 7 audiologistes par rapport à 2014, pour une faible croissance de 1,7 %. En raison d'un champ de pratique de l'audiologiste plus restreint que celui des autres provinces, peu d'audiologistes formés hors Québec font le choix de venir pratiquer ici (seulement 2 demandes cette année). Le programme de formation à la maîtrise en audiologie au Québec a augmenté de façon importante le nombre de places, mais les finissants en audiologie peinent à se trouver un emploi au secteur public et certains doivent s'orienter vers la pratique privée, malgré d'importantes listes d'attente dans le réseau public. Il existe donc un écart important entre les besoins de la population et la capacité de payer de l'État, avec des disparités régionales marquées, allant de 2 à 8 audiologistes par 100 000 habitants. Notons que malgré le

vieillesse de la population, 11 régions administratives sur 17, comptent sur moins de 4 audiologistes par 100 000 habitants.

Situation des orthophonistes

L'OOAQ compte sur près de 700 orthophonistes de plus qu'en 2009 pour répondre aux besoins de la population du Québec. Il s'agit d'une croissance de près de 42 % depuis 6 ans, qui témoigne des efforts réalisés pour lutter contre la pénurie. Le tableau des membres comptait 2 349 orthophonistes au 31 mars 2015, alors qu'il y en avait 2 234 au 31 mars 2014, ce qui correspond à une augmentation de 5,1 % pour l'exercice. Les efforts réalisés dans les années 2000 afin d'augmenter les cohortes et les programmes de maîtrise en orthophonie ont donc porté fruit. Cependant, alors que l'impression de pénurie est encore trop présente dans les esprits, les missions de recrutement en Belgique ont été suspendues après 12 années de succès en raison d'une offre d'emploi trop restreinte dans le secteur public. Ici encore, les disparités régionales sont significatives, allant de 9 à 37 ortho-

phonistes par 100 000 habitants, selon qu'on soit en région éloignée ou dans une ville comptant sur des centres de services de réadaptation spécialisés. Dans 10 régions administratives sur 17, la population peut compter sur moins de 25 orthophonistes par 100 000 habitants.

ADMISSION ET MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

En tant que personne responsable de l'admission à l'Ordre, la secrétaire générale a soutenu le comité d'admission dans l'atteinte d'objectifs en lien avec les orientations ciblées dans le plan stratégique 2013-2017, notamment en s'assurant des compétences des nouveaux membres formés hors Québec. Le rapport du comité d'admission résume bien l'ensemble des activités de ce département cette année.

L'OOAQ continue de mettre en place des mesures afin de faciliter l'intégration de professionnels formés à l'extérieur du Québec en :

- ▶ soutenant les candidats avant leur arrivée ici ;

- ▶ facilitant leur intégration (organisation de stages, cours en ligne pour compléter les exigences requises, accès à de la documentation, à des communautés de pratique, etc.) ;
- ▶ offrant un support personnalisé (mentorat).

Les candidats à l'équivalence peuvent maintenant suivre trois cours d'appoint depuis leur lieu de résidence dès la décision rendue par l'OOAQ et ainsi obtenir un permis plus rapidement. En effet, depuis le 4 septembre 2014, grâce à une subvention accordée par le ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (maintenant le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion), les formations et l'évaluation développées par l'OOAQ sont accessibles sur la plateforme Web de l'Ordre. On y retrouve notamment des cours sur les troubles de la fluidité, les troubles de la parole d'origine neurologique (dysarthrie) et les troubles de la déglutition (dysphagie).

La secrétaire générale a aussi contribué :

1. à la poursuite des travaux dans l'harmonisation des exigences entre tous les organismes de réglementation canadiens ;
2. à l'intégration des profils de compétence, dans les questionnaires pour une demande d'équivalence pour les candidats internationaux et dans les objectifs des stages pour les candidats en démarche d'équivalence ;
3. à l'entrée en vigueur du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* en :
 - ▶ développant, en collaboration avec un orthophoniste, une formation en ligne pour les candidats diplômés hors Québec portant sur :
 - ▶ le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois et des lois, règlements et normes applicables en l'espèce ;
 - ▶ les particularités du système professionnel québécois et des lois, règlements et normes applicables en l'espèce portant notamment sur les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec .
 - ▶ élaborant, toujours avec un orthophoniste, un examen pour permettre la preuve de la réussite de cette formation ;
 - ▶ formant les membres du comité d'admission, des administrateurs du CA et des membres du comité de révision des équivalences pour intégrer ces modifications ;
 - ▶ révisant le site Web et les formulaires.
4. à des rencontres avec l'équipe du commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles afin de valider l'accès aux formations d'appoint pour les candidats en démarche d'admission d'une part, et d'autre part, pour discuter des relations des ordres et les tierces parties ;
5. aux échanges exploratoires en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec le comité bilatéral pour l'entente entre le Québec et la France faisant suite au rehaussement de la formation d'orthophoniste en France (niveau maîtrise maintenant offert).

PARTENARIAT

Au cours du présent exercice, la secrétaire a partagé l'expertise de l'OOAQ en :

- ▶ président l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) et en menant les travaux d'un groupe pour *développer des outils pour l'évaluation des compétences des candidats étrangers* ;
- ▶ prononçant la conférence « Stratégies gagnantes pour favoriser l'accès à la pratique professionnelle aux candidats étrangers » en collaboration avec la directrice des services professionnels de l'OOAQ, lors du Congrès du Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR) le 29 octobre 2014.

La secrétaire générale a aussi contribué à des travaux portant sur :

1. la télépratique ou l'exercice d'une profession à distance, à l'aide des technologies de l'information et de la communication (TIC), incluant la télé-

phonie mobile et Internet, de la table de concertation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ;

2. l'agrément des programmes d'orthophonie ou d'audiologie des universités canadiennes en représentant les organismes de réglementation au Conseil d'accréditation des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie (CAPUC-AO).

ACTIVITÉS DE FORMATION

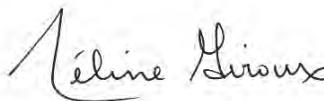
Afin de rester à l'affût des meilleures pratiques en admission, en reconnaissance des acquis et en réglementation, la secrétaire générale a participé aux :

- ▶ Congrès annuel du *Council on Licensure, Enforcement & Regulation (CLEAR)*, New Orleans, du 11 au 13 septembre 2014 ;
- ▶ Congrès annuel du *National Council of State Boards of Examiners (NCSB) for Speech-Language Pathology and Audiology*, Salt Lake City, les 10 et 11 octobre 2014.

ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours du présent exercice, aucune demande d'accès n'a été reçue.

La secrétaire générale,



Céline Giroux, M.O.A.,
orthophoniste

MANDAT

Les fonctions de la directrice des services professionnels se déclinent en différents axes :

- ▶ la gestion des activités du département des affaires professionnelles ;
- ▶ la coordination et le secrétariat des travaux d'inspection professionnelle ;
- ▶ le développement et la coordination du programme annuel de formation continue ;
- ▶ le soutien à la présidente et directrice générale dans les dossiers de nature politique et les travaux avec différents partenaires.



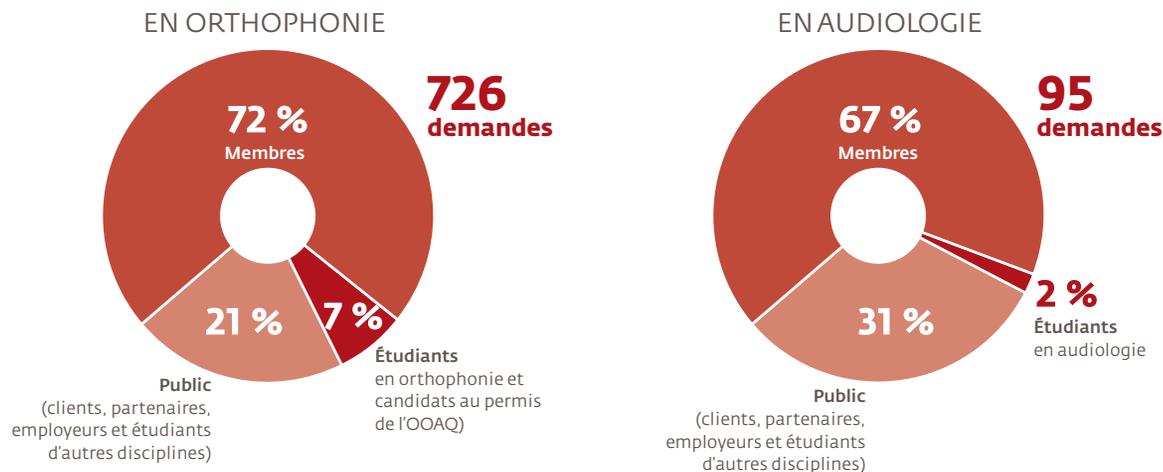
**Rapport de
la directrice des
services professionnels**

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

La direction des services professionnels (DSP) est un carrefour où convergent les questions du public et des membres, les demandes des employeurs et les enjeux de l'État. Il s'agit donc du vecteur privilégié pour déceler les phénomènes en émergence et mettre rapidement en place des mesures répondant aux besoins d'accompagnement et de formation des membres.

PROVENANCE DES DEMANDES

Les appels ou courriels acheminés aux conseillères proviennent en majorité des membres et stagiaires en orthophonie :



Globalement, le nombre de demandes est comparable à celui de l'an dernier malgré l'augmentation de plus de 4 % du nombre de membres. Cette stabilité témoigne de l'efficacité des outils en ligne mis en place pour soutenir les membres.

SUJET DES DEMANDES

En orthophonie et en audiologie

15 % des préoccupations partagées par les membres portent sur la déontologie. Les orthophonistes et audiologistes souhaitent du soutien afin de faire des liens sur le comportement attendu du professionnel dans diverses situations.

En second lieu, 13 % des interrogations portent sur la tenue de dossiers. L'actualisation du *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux des orthophonistes et des audiologistes du Québec* permettra une modernisation par l'inclusion d'éléments nouveaux dont l'utilisation accrue de la technologie et le recours à la télépratique.

Des consultations ont aussi été effectuées auprès de représentants des programmes universitaires en orthophonie et audiologie afin de clarifier les exigences réglementaires de l'OOAQ quant à la tenue des dossiers.

Le personnel de l'Ordre a répondu aux questions des membres, des employeurs de la population et de partenaires sur l'application de la *Loi modifiant le Code des*

professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (PL 21) et de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, réservant des activités aux orthophonistes et aux audiologistes (PL 90).

Des questionnements spécifiques à l'orthophonie

7 % des appels portent sur le travail en pratique privée, et 6 % sur l'accessibilité à l'information et/ou l'autorisation de services. Dans le cas de certains parents séparés, des orthophonistes se demandent ce qu'il faut faire si l'un d'entre eux refuse les services ou encore si un grand-parent peut se substituer aux parents dans l'accompagnement d'un enfant aux traitements.

Les demandes de renseignements propres à l'audiologie

12 % sont à propos de l'accessibilité aux services et 11 % portent sur des problématiques auditives. Le nombre de personnes confrontées à des problèmes d'audition est en hausse et le nombre de questionnements à ce sujet devrait continuer de croître. C'est pourquoi l'Ordre prévoit augmenter ses activités de sensibilisation à la population.

COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

La direction des services professionnels coordonne les travaux réalisés avec certains des partenaires.

Elle est membre du comité directeur de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) visant le développement de formations à l'intention des responsables de la formation continue des ordres. Elle participe aussi à un groupe de codéveloppement interordre sur le développement professionnel visant à partager les meilleures pratiques dans ce domaine.

Reconnaissant l'importance de l'intégration des données de la recherche dans la pratique, la DSP a intégré à son équipe un agent de recherche qui a développé un plan d'action intégrant les conditions gagnantes d'une pratique guidée par les faits scientifiques (PGFS). Un modèle de fiche d'avancement de la pratique validé auprès de chercheurs et de membres de l'Ordre sera lancé au cours de la prochaine année. Des professeurs de l'Université Laval ont aussi élaboré une formation sur cette pratique. L'Ordre agit d'ailleurs comme leader en proposant aux autres ordres du système professionnel québécois de collaborer à un projet intégrateur de la PGFS.

La direction des services professionnels participe annuellement au congrès de l'*Association américaine en orthophonie et en audiologie* (ASHA). Cette année, la thématique portait principalement sur les derniers développements scientifiques et technologiques et l'utilisation de la télé-pratique en orthophonie/audiologie.

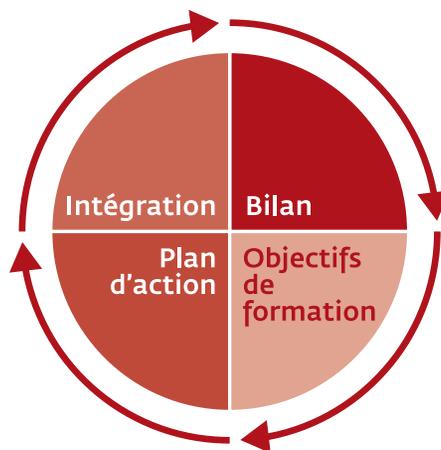
RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec n'a pas adopté de règlement de formation continue obligatoire. Les membres ont une obligation déontologique de maintenir à jour leur développement professionnel qui est vérifiée par l'inspection professionnelle.

La vision de l'Ordre face à la mise à jour des connaissances a évolué en fonction de l'état des connaissances concernant les meilleures pratiques dans le domaine. En plus d'un vaste programme annuel de formations (cours et ateliers, en salle et en ligne), elle englobe maintenant de nouvelles activités porteuses comme les communautés de pratique, les lectures scientifiques, le mentorat volontaire, etc. C'est dans ce contexte que la *Politique de formation continue* adoptée par l'Ordre en 2012 a été révisée en fin d'exercice pour devenir plus englobante et porte désormais le nom de *Politique de développement professionnel*.

Au-delà d'un changement de nom, l'objectif de l'OOAQ est de développer une attitude d'autoresponsabilisation chez les professionnels en amenant notamment chaque audiologiste et chaque orthophoniste actif à rédiger annuellement un plan de développement professionnel en lien avec le domaine d'activités qui lui est propre (clientèle, milieu d'intervention). L'Ordre continue de miser sur l'approche réflexive en 4 étapes favorisant l'autogestion du membre face à son développement professionnel. Le comité d'inspection professionnel s'assure du respect de la politique dans le cadre de la mise en œuvre de son programme annuel visant 20 % des orthophonistes et des audiologistes.

SURVOL DE LA DÉMARCHE RÉFLEXIVE



1. Le bilan :

déterminer les éléments de sa pratique professionnelle à améliorer.

2. Les objectifs de formation :

préciser les objectifs à poursuivre pour améliorer sa pratique professionnelle au regard des éléments visés.

3. Le plan d'action :

élaborer et mettre en application un plan de formation continue.

4. L'intégration :

intégrer les acquis de la formation continue dans sa pratique professionnelle.

Dans le contexte où les professionnels œuvrant au secteur public ont de plus en plus difficilement accès à de la formation continue, l'Ordre adopte une attitude proactive et est fier de l'offre d'activités et d'outils qu'il met à la disposition de ses membres.

L'Ordre collabore avec les chercheurs des universités afin d'assurer le transfert des connaissances aux orthophonistes et audiologistes et ainsi optimiser les services offerts à la population et de s'assurer que ses membres intègrent les dernières avancées scientifiques dans leurs interventions.

L'OOAQ recueille les commentaires et besoins de développement professionnel de ses membres. Ainsi, il a procédé à plusieurs améliorations :

- ▶ la gratuité des cours en ligne sur la pratique professionnelle pour ses membres (6 modules) depuis janvier 2015;
- ▶ la bonification du cours en ligne « Comment utiliser MAIA ? »;
- ▶ les ajouts d'exercices, de mises en situations réelles à partir des questions reçues aux affaires professionnelles dans les cours existants (transfert des connaissances, d'intégration du contenu dans des situations pratiques);
- ▶ la mise en place d'un projet pilote d'une communauté de pratique animée par des membres pour

stimuler le codéveloppement entre les membres selon les bonnes pratiques ;

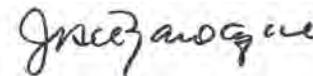
- ▶ l'élaboration d'un plan d'action pour la bonification du cours en ligne sur la pratique privée disponible gratuitement sur la plateforme MAIA. Ce plan a été élaboré à partir des constats du Comité d'inspection professionnelle (CIP), du Bureau du syndic et des affaires professionnelles afin de soutenir des membres exerçant au privé dans une optique de prévention des préjudices à la population ;
- ▶ la vigie sur l'ensemble du Portail MAIA, notamment sur l'utilisation fonctionnelle des divers outils ainsi qu'à l'efficacité des forums de discussion.

Afin de rejoindre les membres dans leur région et de diminuer les coûts reliés à la formation, les services professionnels offrent maintenant un accompagnement technopédagogique des formateurs pour apprivoiser et tirer avantage des nouvelles modalités technologiques de formation. Pour tenir leurs compétences à la fine pointe, des membres de l'équipe participent à des activités de développement professionnel sur une base continue.

Les différentes formations offertes à Montréal et Québec ont connu un haut taux de satisfaction de la part des membres (entre 73 % et 98 %). Quelques formations ont également été offertes en collaboration avec des partenaires, tels que l'Institut Raymond-Dewar, l'hôpital de Montréal pour enfants et le Centre universitaire de santé McGill. De façon unanime, la nouvelle offre en webdiffusion est très appréciée de même que le fait de pouvoir obtenir un prix de groupe pour une même institution.

L'utilisation de la plateforme MAIA par les membres devient une habitude. La moyenne 2014-2015 est de 4 555 connexions/mois alors que celle de 2013-2014 était de 4 522 connexions/mois.

La directrice des services professionnels,



Josée Larocque, M.O.A.,
orthophoniste

Formations continues

Orthophonie – formation en salle	HEURES	DATE	LIEU	PARTICIPANTS
Troubles orofaciaux myofonctionnels – Formation de 3 jours Conférencière: Annie Bertrand, orthophoniste	21	4-11-25 avril 2014	Longueuil	26
	21	5-12-26 avril 2014	Trois-Rivières	27
Évaluation langage oral/écrit enfants (8-12 ans) Conférencière: Marie-Catherine St-Pierre, Ph. D., orthophoniste	14	14-15 avril 2014	Longueuil	31
De la recherche à la clinique – Le trouble de traitement auditif en trois dimensions: manifestations, comorbidité et intervention Conférencières: Mojgan Owliaey, audiologiste, Lyne Lafontaine, orthophoniste	7	25 avril 2014	Longueuil	27
	7	26 février 2015	Longueuil	20
	7	26 février 2015	Webdiffusion	12
Journées de formation continue OOAQ Orthophonie – Clientèle adulte (« Les troubles de la communication chez la personne qui présente une démence ») Orthophonie – Clientèle pédiatrique (« Mise à jour des connaissances sur le trouble primaire du langage ») Journée du 13 juin 2014: Les obligations professionnelles	7	12 juin 2014	Longueuil	7
	7	12 juin 2014	Longueuil	301
	7	13 juin 2014	Longueuil	176
iPad pour les orthophonistes Conférenciers: Géraldine Robache-Wickert, orthophoniste, Pascal Wickert, informaticien	7	19 septembre 2014	Longueuil	24
Évaluation et intervention auprès des adolescents et des adultes présentant une dyslexie-dysorthographe Conférencière: Brigitte Stanké, Ph. D., orthophoniste	14	6-7 octobre 2014	Longueuil	29
Les troubles de la parole d'origine neurologique: approfondissement théorique et pratique Conférencière: Marie Julien, orthophoniste	10	10-11 octobre 2014	Montréal	20
Modèles d'intervention et stratégies de suppléance à la communication Conférencière: Christine Valiquette, Ph.D., orthophoniste	7	17 octobre 2014	Longueuil	28
Rééducation neuro-environnementale des personnes ayant une dysarthrie/dysphagie (Symptomatologies hémiparétique, ataxique et hyper/hypokinétique) Conférencières: Marie Julien, orthophoniste, Michèle H. Gerber, Expert-clinicienne NER21, Senior instructor IBITA – Formation de 3 jours	21	31 octobre 2014 3 novembre 2014 4 novembre 2014	Montréal	10
Le DSM 5: Clientèle TSA et le trouble de la communication sociale Conférenciers: Dr. Laurent Mottron, psychiatre et Ph.D. en linguistique D' Baudouin Forgeot d'Arc MD, Ph. D., psychiatre	14	3-4 novembre 2014	Montréal: En salle Webdiffusion	76 282

10 ans après le chantier dysphasie, où sommes-nous ? Mise à jour des connaissances sur le trouble primaire du langage Conférencières : Chantal Desmarais, Ph. D., orthophoniste, Natacha Trudeau, Ph. D., orthophoniste, Elin Thordardottir, Ph. D., orthophoniste	7	14 novembre 2014	Québec : En salle Webdiffusion	100 482
Langage et dyscalculies Conférencière : Brigitte Stanké, Ph. D., orthophoniste	7	28 novembre 2014	Longueuil : En salle webdiffusion	23 10
La pratique de l'orthophonie auprès des jeunes enfants difficiles Conférencière : Julie Bélanger, orthophoniste	7	5 décembre 2014	Longueuil	31
	7	20 février 2015	Québec	31
Fluency disorders: Evidence-based Treatment for School Aged Children Conférencière : Rosalee Shenker, Ph. D., orthophoniste	7	6 février 2015	Longueuil	20
La dyspraxie verbale : de la théorie à la pratique clinique Conférencières : Andrea MacLeod, Ph. D., orthophoniste, Line Charron, orthophoniste	14	20-21 mars 2015	Montréal	108
Total des participants orthophonie				1 901

Audiologie – formation en salle

	HEURES	DATE	LIEU	PARTICIPANTS
De la recherche à la clinique – Le trouble de traitement auditif en trois dimensions : manifestations, comorbidité et intervention Conférencières : Mojgan Owliaey, audiologiste, Lyne Lafontaine, orthophoniste	7	25 avril 2014	Longueuil	9
	7	26 février 2015	Longueuil : En salle Webdiffusion	6 5
Journées de formation continue OOAQ Audiologie – Clientèle adulte (« Les troubles de la communication chez la personne qui présente une démence » et « L'hyperacousie ») Audiologie – Clientèle pédiatrique (« Les particularités de l'amplification audiolgique chez l'enfant » et « L'hyperacousie ») Journée du 13 juin 2014 : Les obligations professionnelles	7	12 juin 2014	Longueuil	11
	7	12 juin 2014	Longueuil	9
	7	13 juin 2014	Longueuil	35
Les acouphènes, nouvelles perspectives Conférencière : Sylvie Hébert, Ph. D. orthophoniste	7	5 septembre 2014	Longueuil	17
La surdicécité Conférencière : Julie Dufour, audiologiste	7	13 mars 2015	Longueuil	17
Total des participants audiologie				109*
TOTAL DES PARTICIPANTS				2 010

* Notons que traditionnellement, les audiologistes ont accès à d'autres sources de formation spécifique, notamment de la part des compagnies de prothèses auditives. Ces activités de formation ne sont pas compilées ici.

Orthophonie – formation en ligne

	DURÉE	PARTICIPANTS
Données probantes sur les approches rééducatives en aphasie Karine Marcotte, Ph. D., orthophoniste	7 h	18
Intervention compensatoire et rééducatrice en orthophonie et en orthopédagogie auprès de jeunes ayant un trouble du langage écrit Audrey Fortin, M.O.A., orthophoniste	7 h	23
La parole chez les enfants présentant une anomalie craniomaxillofaciale : guide pratique pour l'évaluation et l'intervention Lisa Massaro, M.O.A., orthophoniste	7 h	14
Les troubles du langage et de la communication dans les principales formes de démence Joël Maccoir, Ph. D., orthophoniste	5 h	6
Présentation du modèle intégré d'intervention (MII) Julie Mc Intyre, M.O.A., orthophoniste	3 h 15	2
Préalable obligatoire – Présentation des cours d'appoint en ligne¹ Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ	0 h 30	64
Troubles acquis de la parole d'origine neurologique¹ Marie Julien, orthophoniste	21 h	14
Troubles de la déglutition¹ David H. Mc Farland, Ph. D., orthophoniste et James Lapointe, orthophoniste	30 h	15
Troubles de la fluidité¹ Julie Fortier-Blanc, Ph. D., orthophoniste	45 h	10
Troubles de la parole d'origine neurologique – Dysarthrie développementale¹ Andrea A.N. MacLeod, Ph. D., orthophoniste	9 h	19
3^e Colloque Québécois sur l'implant cochléaire – 30 ans d'expertise à partager CHU de Québec, IRDPQ (Institut universitaire de réadaptation), Université Laval	3 h 30	26
Collaboration avec des partenaires non membres d'un ordre professionnel (formation gratuite) Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ	0 h 15	85
Comment utiliser MAIA? (formation gratuite) Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ	0 h 08	67
Déontologie et considérations déontologiques : journée de formation continue 14 juin 2013 Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste, syndique OOAQ	1 h	100

¹Cours réservés aux candidats au permis de l'OOAQ non formés au Québec.

Entrée en vigueur PL 21 – Projet de loi 21 (formation gratuite) Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste, PDG OOAQ	0 h 08	59
Profitez de la synergie pour faciliter vos actions: des outils pour devenir efficace et proactif dans la recherche de solutions gagnantes Claude LaFrance, conseiller en management certifié	1 h	17
Éthique professionnelle: un projet rassembleur Marie-Josée Potvin, Ph. D., bioéthique	0 h 30	57
La pratique réflexive: une démarche pour favoriser l'intégration des données probantes dans les pratiques de la réadaptation Brigitte Vachon, Ph. D., ergothérapeute	2 h	50
Le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois¹ Yvon Blais, orthophoniste, enquêteur au comité de l'inspection professionnelle	10 h	14
Le micro portfolio: journée de formation continue du 14 juin 2013 Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste, directrice des services professionnels OOAQ	1 h 30	121
Le partenariat de soins: changement de culture ou évolution vers une pratique collaborative optimale? Christine Roberge, audiologiste	0 h 30	75
L'accompagnement des familles d'enfants avec une déficience auditive Formation offerte par l'hôpital de Montréal pour enfants	10 h 30	10
L'adhésion au traitement: éthique et pertinence de nos interventions Jean-Pierre Grégoire, Ph. D., pharmaceutique	0 h 30	64
Marqueurs neurophysiologiques auditifs chez les enfants ayant des troubles d'audition, de traitement auditif, d'apprentissage et de langage Amineh Koravand, Ph. D., audiologiste	7 h	2
PL 21: journée de formation continue du 14 juin 2013 Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste, directrice des services professionnels OOAQ	1 h 30	84
Pratique professionnelle au Québec module 1 – Le système professionnel québécois Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste, PDG OOAQ	0 h 45	72
Pratique professionnelle au Québec module 2 – L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste, PDG OOAQ	2 h 30	130
Pratique professionnelle au Québec module 3 – Lois professionnelles, éthique et déontologie Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste, syndique OOAQ	0 h 45	62

¹Cours réservé aux candidats au permis de l'OOAQ non formés au Québec.

Pratique professionnelle au Québec module 4 – Tenue des dossiers et des bureaux Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ Catherine Sabourin, M.Sc.S., audiologiste, conseillère aux affaires professionnelles OOAQ	2 h 30	111
Pratique professionnelle au Québec module 5 – Obligations professionnelles en pratique privée Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ	0 h 45	76
Pratique professionnelle au Québec module 6 – L'inspection professionnelle Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste, directrice des services professionnels OOAQ	0 h 30	15
Pratique professionnelle au Québec module 6 – NOUVEAU processus d'inspection professionnelle Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste, directrice des services professionnels OOAQ	0 h 45	58
Présentation du plan stratégique 2013-2017 de l'OOAQ Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste, PDG OOAQ	0 h 30	40
Projet-pilote validation de fiche sur la pratique «Organisation du travail et demandes des employeurs»	1 h	29
Total de participants orthophonistes		1 609

Audiologie – formation en ligne

	DURÉE	PARTICIPANTS
Symposium 2013 réunissant les audioprothésistes et audiologistes	7 h	6
Modern Hearing Aid Features / Verification of Hearing Aid Gain and Output H. Gustav Mueller, Ph. D., audiologie	5 h	3
3^e Colloque Québécois sur l'implant cochléaire – 30 ans d'expertise à partager CHU de Québec, IRDPQ (Institut universitaire de réadaptation), Université Laval	3 h 30	40
Collaboration avec des partenaires non membres d'un ordre professionnel (formation gratuite) Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ	0 h 15	15
Comment utiliser MAIA? (formation gratuite) Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ	0 h 08	5
Déontologie et considérations déontologiques : journée de formation continue 14 juin 2013 Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste, syndique OOAQ	1 h	11
Entrée en vigueur PL 21 – Projet de loi 21 (formation gratuite) Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste, PDG OOAQ	0 h 08	4
Profitez de la synergie pour faciliter vos actions : des outils pour devenir efficace et proactif dans la recherche de solutions gagnantes Claude Lafrance, conseiller en management certifié	1 h	0

Éthique professionnelle: un projet rassembleur Marie-Josée Potvin, Ph. D., bioéthique	0 h 30	13
La pratique réflexive: une démarche pour favoriser l'intégration des données probantes dans les pratiques de la réadaptation Brigitte Vachon, Ph. D., ergothérapeute	2 h	6
Le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois¹ Yvon Blais, orthophoniste, enquêteur au comité de l'inspection professionnelle	10 h	6
Le micro portfolio: journée de formation continue du 14 juin 2013 Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste, directrice des services professionnels OOAQ	1 h 30	13
Le partenariat de soins: changement de culture ou évolution vers une pratique collaborative optimale? Christine Roberge, audiologiste	0 h 30	6
L'accompagnement des familles d'enfants avec une déficience auditive Formation offerte par l'hôpital de Montréal pour enfants	10 h 30	4
L'adhésion au traitement: éthique et pertinence de nos interventions Jean-Pierre Grégoire, Ph. D., pharmaceutique	0 h 30	10
Marqueurs neurophysiologiques auditifs chez les enfants ayant troubles d'audition, de traitement auditif, d'apprentissage et de langage Amineh Koravand, Ph. D., audiologiste	7 h	1
PL 21: journée de formation continue du 14 juin 2013 Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste, directrice des services professionnels OOAQ	1 h 30	8
Pratique professionnelle au Québec module 1 – Le système professionnel québécois Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste, PDG OOAQ	0 h 45	8
Pratique professionnelle au Québec module 2 – L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste, PDG OOAQ	2 h 30	11
Pratique professionnelle au Québec module 3 – Lois professionnelles, éthique et déontologie Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste, syndique OOAQ	0 h 45	4
Pratique professionnelle au Québec module 4 – Tenue des dossiers et des bureaux Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ Catherine Sabourin, M.Sc.S., audiologiste, conseillère aux affaires professionnelles OOAQ	2 h 30	7
Pratique professionnelle au Québec module 5 – Obligations professionnelles en pratique privée Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ	0 h 45	2

¹Cours réservé aux candidats au permis de l'OOAQ non formés au Québec.

Pratique professionnelle au Québec module 6 – L’inspection professionnelle Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste, directrice des services professionnels OOAQ	0 h 30	4
Pratique professionnelle au Québec module 6 – NOUVEAU processus d’inspection professionnelle Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste, directrice des services professionnels OOAQ	0 h 45	7
Présentation du plan stratégique 2013-2017 de l’OOAQ Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste, PDG OOAQ	0 h 30	3
Projet-pilote validation de fiche sur la pratique «Organisation du travail et demandes des employeurs»	1 h	8
Total de participants audiologistes		205

Formations en ligne offertes aux étudiants des universités québécoises au cours de leur formation initiale

ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES EN ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE	DURÉE	ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS
Pratique professionnelle au Québec module 1 – Le système professionnel québécois Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste, PDG OOAQ	0 h 45	197
Pratique professionnelle au Québec module 2 – L’Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste, PDG OOAQ	2 h 30	197
Pratique professionnelle au Québec module 3 – Lois professionnelles, éthique et déontologie Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste, syndique OOAQ	0 h 45	95
Pratique professionnelle au Québec module 4 – Tenue des dossiers et des bureaux Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ Catherine Sabourin, M.Sc.S., audiologiste, conseillère aux affaires professionnelles OOAQ	2 h 30	411
Pratique professionnelle au Québec module 5 – Obligations professionnelles en pratique privée Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ	0 h 45	333
Pratique professionnelle au Québec module 6 – L’inspection professionnelle Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste, directrice des services professionnels OOAQ	0 h 30	193
Pratique professionnelle au Québec module 6 – NOUVEAU processus d’inspection professionnelle Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste, directrice des services professionnels OOAQ	0 h 45	97
Total des inscriptions		1 523



Rapport de la syndique

MANDAT

Conformément à l'article 122 du *Code des professions*, le Bureau du Syndic, a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information voulant qu'un membre ait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie* ou aux règlements de l'Ordre, et s'il y a lieu, de déposer une plainte contre ce membre devant le Conseil de discipline.

Dans les cas qui y donnent ouverture, mais avant le dépôt de la plainte, le syndic peut proposer une conciliation entre la personne ayant demandé la tenue de l'enquête et le professionnel visé.

Le syndic procède également à la conciliation des honoraires en vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des orthophonistes et audiologistes du Québec*.

Le Bureau du syndic est également responsable des enquêtes concernant l'exercice illégal. Il est appelé à procéder aux enquêtes appropriées en matière d'usurpation de titre et d'exercice des activités réservées aux membres.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

Le Bureau du syndic de l'OOAQ est composé de la syndique (orthophoniste) et de la syndique-adjointe (audiologiste). Le plan d'effectifs croît au rythme d'une journée par année. La syndique fait partie de l'équipe de gestion des opérations de la permanence depuis le présent exercice. Les deux principales activités du bureau de syndic pour protéger le public visent à informer afin de prévenir les préjudices à la population et ouvrir des enquêtes pour déterminer s'il y a eu manquement, et le cas échéant, porter plainte.

Information et prévention

Cette année, le Bureau du syndic a reçu 78 demandes d'information (appels ou courriels), soit sensiblement le même nombre de demandes que l'an passé. Cette stabilité, malgré une augmentation de plus de 4 % du nombre de professionnels en exercice, confirme l'efficacité de la diffusion de l'information sur le site Web.

Les requêtes reçues cette année viennent en parts égales d'orthophonistes, d'audiologistes et du public. La population a fait part de questionnements sur les services en pratique privée, a signalé

certaines situations, a aussi cherché à résoudre des différends et s'est parfois informée sur le processus pour porter plainte.

Les orthophonistes et audiologistes quant à eux ont fait appel au Bureau du syndic pour des questions de déontologie, pour signaler des sites Internet douteux, des possibilités de pratique illégale et/ou des usurpations de titre.

Signalements

Une fois informés, certaines personnes, des employeurs et des membres de l'OOAQ portent à l'attention de l'Ordre des situations qui les incommodent, ou manifestent de l'insatisfaction par un signalement. Cette année le personnel du Bureau du syndic a reçu 26 signalements à propos de membres de l'Ordre. Après vérification des faits, le Bureau du syndic de l'Ordre a ouvert cinq enquêtes portant sur des orthophonistes en secteur privé.

Le formulaire de demande d'enquête disponible sur le site Internet de l'Ordre est de plus en plus utilisé. Le public, qui éprouve des insatisfactions quant aux services reçus, connaît ses droits et les utilise. Le Bureau du syndic a reçu 21 demandes spécifiques d'enquêtes toutes jugées recevables sauf une, portant à 25 le nombre total d'enquêtes ouvertes durant l'exercice.

MOTIFS SUFFISANTS POUR OUVRIR UNE ENQUÊTE EN 2014-2015

	O	A	TOTAL
Secteur public	5	1	6
Secteur privé	13	6	19
Nombre total d'enquêtes	18	7	25

Ces enquêtes, ajoutées aux 17 dossiers toujours en cours au début de l'exercice, portaient à 42 le nombre d'enquêtes en traitement durant cet exercice.

Quelques membres ont fait l'objet de plus d'une enquête, alors qu'une enquête a porté sur deux membres.

NOMBRE DE MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'ENQUÊTE EN 2014-2015

	O	A	TOTAL
Secteur public	12	1	13
Secteur privé	18	8	26
Nombre total de membres sous enquête	30	9	39

Les allégations ayant mené à des enquêtes relevaient :

- ▶ d'un litige à propos des frais d'annulation facturés ;
- ▶ de la cessation d'agir pour le compte d'un client sans motif raisonnable ;
- ▶ d'une conclusion inexacte ;
- ▶ du manque de diligence à remettre des rapports ;
- ▶ d'un acte dérogatoire à la dignité de la profession ;
- ▶ d'un manque de professionnalisme ;
- ▶ d'un conflit d'intérêts ;
- ▶ de la tenue de dossiers ;
- ▶ de la pratique en société par actions. *

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Décision de porter plainte (6)

Le Bureau du syndic a déposé 6 plaintes devant le Conseil de discipline qui concernent 3 orthophonistes et 3 audiologistes.

Décision de ne pas porter plainte (17)

Certaines enquêtes n'ont pas démontré de fautes et d'autres ne permettaient pas de déposer une plainte en l'absence de preuve probante.

*L'Ordre n'a pas de règlement qui permet l'exercice en société par actions, mais mène présentement des travaux à cet effet.

Toutefois, ces enquêtes ont révélé des manquements et, jugeant qu'il y avait place à amélioration afin d'assurer la protection du public, le Bureau du Syndic a émis des mises en garde. Ce «rappel à l'ordre» à un membre est documenté et versé au dossier d'enquête.

Note: Trois des 17 décisions de ne pas porter plainte ont fait l'objet de demandes de révision de la part des demandeurs d'enquête. Ces dossiers ont été transférés au comité de révision des plaintes conformément à l'article 123.4 du *Code des professions* du Québec.

Dossiers transférés au Comité de l'inspection professionnelle (CIP) (8)

Le CIP doit déterminer la mise à niveau nécessaire afin de rendre l'ensemble de la pratique de ces membres conforme aux règlements et aux attentes.

Dossiers encore en traitement (11)

CONCILIATION DE DIFFÉRENDS	
Demandes reçues	1
Total des membres visés	1

Motif: contenu d'un rapport

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

DEMANDES DE CONCILIATION	
Reçues	2
Rejetées pour non-respect du délai	--
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	--
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	--
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	--
Sentences arbitrales rendues	--
Dont le compte en litige a été modifié	1
Dont le compte en litige a été maintenu	1

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE

ENQUÊTES COMPLÉTÉES (5)	
Portant sur l'exercice illégal	1 (a)
Portant sur l'usurpation de titre réservé	2 (b)
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	1 (c)

Résultats

- (a) Pas de preuve suffisante d'exercice illégal.
- (b) À la suite de l'intervention du Bureau du syndic, les personnes ont régularisé leur situation.
- (c) Une personne formée à l'étranger et candidate au titre au Québec, ne pouvait affirmer être orthophoniste.

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

Portant sur l'exercice illégal	--
Portant sur l'usurpation de titre réservé	--
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	--

JUGEMENTS RENDUS

Portant sur l'exercice illégal	--
Portant sur l'usurpation de titre réservé	--

AUTRES ACTIVITÉS

TRAVAUX RÉGLEMENTAIRES

La syndique et la syndique-adjointe ont été activement impliquées durant l'exercice dans le dossier de la modernisation du *Code de déontologie* des membres de l'OOAQ.

ACTIVITÉS DE FORMATION

Pour rester bien au fait des développements jurisprudentiels en matière disciplinaire le personnel du Bureau du syndic a participé aux évènements suivants :

- ▶ Questions et réponses relativement aux droits et obligations du comité de révision et du syndic ad hoc, Journée de formation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- ▶ Les développements récents en déontologie, droit professionnel et disciplinaire, Colloque du Barreau du Québec;

- ▶ Congrès annuel du Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation RCANOR, accent mis sur les Enquêtes réglementaires;
- ▶ 5^e colloque du forum des syndicats, CIQ. Aspects abordés: Alzheimer, troubles cognitifs et vieillissement, l'impact sur la responsabilité professionnelle, Le phénomène de la quérulence et Psychologie et gestion de personnes en difficulté ou difficiles.

INFORMATION ET PRÉVENTION

Le personnel du Bureau du syndic a déployé des efforts d'information et de prévention, notamment en préparant le contenu de formations lors de la Journée annuelle de développement professionnel de l'Ordre.

En plus de répondre avec diligence et de traiter avec efficacité les signalements et demandes d'enquêtes traduisant les préoccupations du public, le personnel du Bureau du syndic a aussi amorcé la rédaction de fiches déontologiques qui devraient être diffusées au cours du prochain exercice.

La syndique,



Danièle Paquette, M.O.A.,
orthophoniste



**Le personnel de
la permanence**

PRÉSIDENCE, DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm.A., orthophoniste et administratrice agréée, présidente et directrice générale, membre de l'équipe de gestion

Anne-Marie Johnson, adjointe à la présidence, à la direction générale et aux communications, secrétaire substitut, membre de l'équipe de gestion

A aussi fait partie de l'équipe:

Annie Vincelette, coordonnatrice aux communications, jusqu'au 23 août 2014

SECRÉTARIAT /ADMISSION / ACCUEIL

Céline Giroux, M.O.A., orthophoniste, secrétaire générale, responsable de l'admission, responsable de l'accès à l'information, membre de l'équipe de gestion, secrétaire du comité d'admission, secrétaire substitut du comité de la formation

DE GAUCHE À DROITE :

Marc Pelletier, Sonia Zouaoui, Francine Bédard, Marjolaine Tremblay, Anne-Marie Johnson et François Leclerc
À L'AVANT, DE GAUCHE À DROITE :

Josée Larocque, Diane St-Pierre, Lucie Deslières, Marie-Pierre Caouette, Gisèle Carbonneau, Danièle Paquette et Céline Giroux

ABSENTS DE LA PHOTO :

Catherine Sabourin, Christine Fournier, Caroline Morin, Linda Gagnon et Sylvie A. Bilodeau

Lucie Deslières, agente à l'admission, secrétaire du Conseil de discipline, secrétaire substitut du comité d'admission

Sonia Zouaoui, agente au tableau des membres, secrétaire du comité de révision des plaintes, secrétaire du comité de révision des équivalences

Gisèle Carbonneau, commis réceptionniste

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste, directrice des services professionnels et de la qualité de la pratique, membre de l'équipe de gestion, secrétaire du comité d'inspection professionnelle, secrétaire du comité de formation

Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère aux affaires professionnelles et au développement professionnel, représentante pour le réseau des répondants du PL 21

Catherine Sabourin, M.Sc.S., audiologiste, conseillère aux affaires professionnelles en audiologie (1 jour/semaine)

Marjolaine Tremblay, adjointe à la direction des services professionnels, secrétaire substitut du comité d'inspection professionnelle

Diane St-Pierre, agente à la formation continue, depuis le 23 janvier 2015

François Leclerc, commis surnuméraire

A aussi fait partie de l'équipe:

Sophie Laporte, agente à la formation continue, jusqu'au 11 juillet 2014

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Marc Pelletier, technicien-comptable

A aussi fait partie de l'équipe:

André Beaupré, CPA, CGA, directeur des services financiers, des ressources matérielles et informationnelles, du 28 avril au 17 juillet 2014

BUREAU DU SYNDIC

Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste Syndique (3 jours/semaine)

SES
COMITÉS

Rapport du comité d'admission

Membres

Carolyn Cronk, orthophoniste, présidente jusqu'au 30 septembre 2014

Mathieu Hotton, audiologiste, président depuis le 1^{er} octobre 2014

Louise Duchesne, orthophoniste

Julie Klein, orthophoniste

Katherine Randall, audiologiste

Membres substituts

Anne-Marie Lanoue, orthophoniste

Stéphane McDuff, audiologiste

Natacha Trudeau, orthophoniste

Secrétaire du comité (permanence)

Céline Giroux, orthophoniste et secrétaire générale de l'Ordre

Lucie Deslières, secrétaire substitut du comité

MANDAT

- ▶ Étudier les dossiers des candidats diplômés hors Québec et faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration concernant l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation ;
- ▶ Étudier les dossiers des candidats ne possédant pas de diplôme terminal de 2^e cycle en orthophonie ou en audiologie, mais demandant à faire reconnaître équivalente leur formation à la suite d'études dans le domaine et à une expérience pertinente. Faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration ;
- ▶ Étudier les dossiers des candidats titulaires d'une maîtrise en orthophonie ou en audiologie délivrée par une université québécoise ou canadienne et demandant une première admission à l'OOAQ tout en **ayant obtenu ce diplôme depuis plus de cinq (5) ans**. Faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration ;

- ▶ Étudier les dossiers des candidats demandant une réinscription à l'OOAQ à la suite d'une absence **de plus de cinq (5) ans**. Faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration ;
- ▶ Tout autre mandat confié par le Conseil d'administration de l'OOAQ.

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité a tenu six (6) réunions et une (1) journée de travail.

Changement réglementaire

Afin de préparer l'entrée en vigueur du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* le 27 décembre 2014, les membres du comité ont collaboré aux travaux de révision requis pour répondre aux exigences du nouveau règlement. Ils ont notamment participé à la révision des formulaires de demande d'équivalence en ajoutant des éléments en lien avec

les profils de compétences. Les candidats peuvent ainsi davantage expliquer leurs compétences, ce qui permet aux membres du comité de mieux apprécier leur dossier. Des sections récapitulatives ont aussi été ajoutées afin de s'assurer que les candidats ont bien fait le tour de tous les cours suivis lors de leur formation initiale. Les membres du comité ont aussi revu les processus d'analyse des demandes avec la réalisation d'une étude préliminaire détaillée des dossiers. Un sondage de satisfaction a été envoyé aux candidats. Les résultats ont permis de bonifier la section du site Internet de l'Ordre portant sur les demandes d'équivalence (ajout des dates des réunions des comités et du CA). Le processus d'amélioration continue se poursuivra au cours du prochain exercice.

Analyse des dossiers reçus :

1. Équivalence de diplôme (universités canadiennes situées hors du Québec), jusqu'en janvier 2015 ;
 - ▶ Vingt-trois (23) dossiers de candidats titulaires d'une maîtrise en **orthophonie** délivrée par une université canadienne située hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme ;
2. Équivalence de diplôme (établissements situés hors du Canada) ;
 - ▶ Un (1) dossier de candidats titulaires d'une maîtrise en **audiologie** délivrée par une université canadienne située hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme ;
 - ▶ Treize (13) dossiers de candidats titulaires d'un diplôme délivré par un établissement situé hors du Québec demandant l'équivalence des diplômes en **orthophonie**, dont dix (10) ont été convertis en équivalence de la formation ;
3. Équivalence de la formation ;
 - ▶ Onze (11) dossiers de candidats demandant l'équivalence de la formation en orthophonie ;
4. Réinscription d'un membre après plus de 5 ans ;
 - ▶ Un (1) dossier d'un membre demandant une réinscription à l'OOAQ à la suite d'une absence de plus de cinq (5) ans.

Les quarante-neuf (49) dossiers étudiés ont tous fait l'objet de recommandations transmises aux administrateurs.

De plus, trois (3) dossiers de membres ont fait l'objet d'une conversion de permis restrictifs temporaires en permis réguliers, suite à la réussite du complément de formation exigé par le CA.

Le lecteur peut se référer aux tableaux des pages suivantes pour prendre connaissance des informations détaillées.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS (ARTICLE 8)

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	1 (A) 23 (O)	1 (A) 23 (O)	--	--
Hors du Canada	3 (O)	3 (O)	--	--

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	1 (A) 26 (O)
---	-----------------

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	NOMBRE				REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	
Au Canada	--	--	--	--	--
Hors du Canada	24 (O)	3 (O)	8 (O)	13 (O)**	--

** Pour les demandes refusées, les candidats sont informés de l'existence du complément de formation et des stages dont la réussite permettrait de bénéficier de l'équivalence de formation.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC, ACCEPTÉES EN PARTIE, COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS DU CANADA
Stage	--	--
Cours	--	--
Cours et examen	--	--
Examen	--	--
Cours, stage et examen	--	--
Stage et examen	--	--
Cours et stages	--	8 (O)

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	24 (O)
--	--------

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (i) de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE (ARTICLE 8)

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (e) de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC, ACCEPTÉES EN PARTIE, COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (i) de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de certificat de spécialiste.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX (ARTICLE 9)

DEMANDES DE DÉLIVRANCE

	NOMBRE			REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	6 (0)	6 (0)	--	--
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	--	--	--	--
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	8 (0)	8 (0)	--	--
de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	--	--	--	--
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	--	--	--	--
de permis de même type en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	--	--	--	--

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS (ARTICLE 10)

DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Québec	13 (A) 136 (O)	13 (A) 136 (O)	--	--
en Ontario	--	--	--	--
dans les provinces de l'Atlantique	--	--	--	--
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	--	--	--	--
aux États-Unis	--	--	--	--

DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada				
au Québec	--	--	--	--
en Ontario	1 (A) 20 (O)	1 (A) 20 (O)	--	--
dans les provinces de l'Atlantique	2 (O)	2 (O)	--	--
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	1 (O)	1 (O)	--	--
Total hors du Québec, mais au Canada	1 (A) 23 (O)	1 (A) 23 (O)	--	--
UE				
en France	--	--	--	--
dans le reste de l'Union européenne	--	--	--	--
Ailleurs				
aux États-Unis	4 (O)	4 (O)	--	--
dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	--	--	--	--
Total hors Canada	4 (O)	4 (O)	--	--

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS (ARTICLE 10)

DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLOME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada				
au Québec	--	--	--	--
en Ontario	--	--	--	--
dans les provinces de l'Atlantique	--	--	--	--
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	--	--	--	--
Total hors du Québec, mais au Canada	--	--	--	--
UE				
en France	--	--	--	--
dans le reste de l'Union européenne	3 (O)	3 (O)	--	--
Ailleurs				
aux États-Unis	--	--	--	--
dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	--	--	--	--
Total hors Canada	3 (O)	3 (O)	--	--

DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC ET S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada (règlement pris en vertu de l'article 94 (q))				
au Québec	--	--	--	--
en Ontario	1 (A) 2 (O)	1 (A) 2 (O)	--	--
dans les provinces de l'Atlantique	--	--	--	--
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	--	--	--	--
Total hors du Québec, mais au Canada	1 (A) 2 (O)	1 (A) 2 (O)	--	--
UE				
en France	--	--	--	--
dans le reste de l'Union européenne	--	--	--	--
Ailleurs				
aux États-Unis	--	--	--	--
dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	--	--	--	--
Total hors Canada	--	--	--	--

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (i) de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE (ARTICLE 10)

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (e) de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Rapport du comité de révision des équivalences

Membres

Marie-Laure Burté, orthophoniste et présidente

Marie Julien, orthophoniste

Stéphane Lefebvre, audiologiste

Geneviève Lemieux, orthophoniste

Tony Leroux, audiologiste

Secrétaire du comité (permanence)

Sonia Zouaoui

MANDAT

Tel que prévu au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un*

permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, ce comité révisé, à la demande des candidats, les décisions du Conseil d'administration de ne pas reconnaître ou de ne reconnaître qu'en partie l'équivalence de diplôme ou de la formation.

RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS:

- ▶ Deux (2) rencontres ont été tenues pour l'étude de deux dossiers de demande de révision. Lors de ces séances, un candidat a été entendu en audition. L'autre a fait parvenir de la documentation supplémentaire aux membres du comité.

- ▶ Deux (2) décisions relatives aux demandes de révision ont été produites. Dans les deux cas, le comité a réduit les exigences demandées en lien avec les nouvelles informations reçues.
- ▶ Une (1) rencontre a été tenue pour informer les membres du comité des changements apportés par l'entrée en vigueur du règlement révisé, soit le *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*. Les membres du comité ont pu apprécier les outils développés par le comité d'admission dans le but d'accompagner les candidats dans la préparation de leur dossier initial.

Rapport du comité de l'inspection professionnelle

Membres

Élaine Pelland-Blais, orthophoniste, présidente

Judith Collette, orthophoniste (depuis le 4 avril 2014)

France Désilets, audiologiste

Élisabeth Joly, orthophoniste

David Mayer, audiologiste

Monica Ross, audiologiste (jusqu'au 18 octobre 2014)

Membres substitués

Karine D'Amours, audiologiste

Inspecteurs

Marie-Pier Champagne, audiologiste

Judith Collette, orthophoniste

Marie-France Duplessis, orthophoniste (jusqu'au 30 mai 2014)

Linda Gagnon, audiologiste

Suzanne Lalonde, orthophoniste

David Mayer, audiologiste

Élaine Pelland-Blais, orthophoniste

Monica Ross, audiologiste (jusqu'au 18 octobre 2014)

Enquêteurs

Yvon Blais, orthophoniste

Richard Larocque, audiologiste

Secrétaire du comité (permanence)

Josée Larocque, orthophoniste, directrice des services professionnels de l'Ordre

Marjolaine Tremblay, secrétaire substitut

MANDAT

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est constitué en vertu de l'article 109 du *Code des professions*. Il voit à la réalisation du mandat de l'Ordre de surveiller l'exercice de la profession des membres et de procéder aux inspections portant sur la compétence professionnelle des

membres. Le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* encadre les activités du CIP.

PLAN D'ACTION DU CIP :

- ▶ adapter les outils d'inspection au nouveau processus afin de viser l'efficacité optimale ;
- ▶ promouvoir l'autoresponsabilisation et l'autogestion du membre en lien avec sa pratique professionnelle notamment par la réalisation d'un bilan placé dans un portfolio en ligne ;
- ▶ harmoniser les démarches d'inspection à celles du développement et en assurer un soutien professionnel ;
- ▶ poursuivre le développement de la plateforme en ligne MAIA, l'intranet des professionnels de l'OOAQ, qui

en plus du portfolio et du module d'inspection, offre des communautés de pratique et des documents de référence.

NOUVEAU PROCESSUS D'INSPECTION EN 3 PHASES

Dans l'esprit du *Plan stratégique 2013-2017* adopté par le CA, qui vise notamment une approche de prévention des préjudices par le soutien au développement et au maintien des compétences des orthophonistes et des audiologistes, et dans le contexte de croissance du nombre de membres, le CIP a suggéré au CA l'implantation d'un modèle d'inspection en 3 phases performant s'appuyant sur les meilleures pratiques reconnues. Ce modèle permet une inspection de tous les membres de l'Ordre à chaque 5 ans.

Phase 1 Questionnaire d'autoinspection

Cette première étape amène 20 % des membres à effectuer une autoinspection de leur pratique. À l'aide d'un questionnaire informatisé, le membre doit évaluer sa maîtrise de la tenue de dossiers et de bureau, son respect de la déontologie,

ses compétences en orthophonie ou en audiologie et le niveau de son développement professionnel. Au terme de cette phase, un bilan qui formule des améliorations à apporter est acheminé au membre et au secrétaire du CIP.

Phase 2 Vérification par un inspecteur

S'appuyant sur les bilans reçus et les facteurs de risque identifiés, le CIP sélectionne environ 10 % des membres ayant complété la première phase. Au cours d'un entretien de 60 à 90 minutes, l'inspecteur valide les éléments de l'autoinspection et vérifie le plan de développement des compétences.

L'an dernier les tests comparatifs ont démontré que des entrevues téléphoniques, bien préparées par les inspecteurs, fournissaient les renseignements nécessaires. Ceci permet l'inspection d'un nombre optimal de professionnels à moindres coûts. Ainsi, à moins d'un risque identifié, la plupart des entretiens de la phase 2 sont réalisés par téléphone.

Phase 3 Visite d'inspection par observation

Dans un processus de gradation, une visite de deux ou trois heures dans le milieu peut s'avérer utile lorsque la démarche clinique d'un membre n'est pas suffisamment documentée aux phases 1 et 2. Cette inspection par observation habilite l'inspecteur, mandaté par le CIP, à déterminer si la pratique rencontre ou non les exigences attendues et, le cas échéant, de formuler des recommandations ou une demande d'enquête.

ENQUÊTE SUR LA COMPÉTENCE

Le CIP n'a réalisé aucune enquête particulière sur la compétence cette année.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE POUR L'EXERCICE 2014-2015

Les membres ont été sélectionnés pour inspection selon les critères suivants :

- ▶ qui pratiquent depuis au moins 7 ans et n'ayant jamais été inspectés ;
- ▶ n'ayant pas été inspectés depuis 20 ans ;
- ▶ pratiquant dans le secteur privé depuis au moins 2 ans, n'ayant jamais été inspectés et dont la clinique n'a pas reçu la visite d'un inspecteur au cours des 2 dernières années ;
- ▶ ayant obtenu, depuis au moins 2 ans, un permis en vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec* qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec ;
- ▶ détenant un permis en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre*

des orthophonistes et audiologistes du Québec depuis au moins 2 ans ;

- ▶ réalisant un retour à la pratique après un arrêt de 5 ans ou plus ;
- ▶ les demandes du CA et du Bureau du syndic ;
- ▶ des audiologistes et orthophonistes choisis au hasard.

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2014-2015, le CIP a tenu dix (10) réunions, dont sept (7) réunions régulières consacrées à l'analyse de dossiers et trois (3) réunions extraordinaires pour discuter de demandes particulières provenant de membres ou de la syndique. De nombreuses sessions de travail se sont échelonnées tout au long de l'année pour le déploiement du nouveau mode d'inspection. Au terme de l'année financière 2014-2015, l'équipe de l'inspection a réalisé le programme adopté par les administrateurs en respectant le budget imparti.

Le CIP a aussi répondu aux huit (8) demandes du Bureau du syndic.

Phase 1 : autoinspection par questionnaire

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC - 611 QUESTIONNAIRES ENVOYÉS/100 DEMANDES D'EXEMPTION

	O	A	TOTAL
1/ Abitibi-Témiscamingue	14	3	17
2/ Bas-Saint-Laurent	9	10	19
3/ Capitale-Nationale	53	1	54
4/ Centre-du-Québec	4	4	8
5/ Chaudière-Appalaches	14	1	15
6/ Côte-Nord	1	1	2
7/ Estrie	12	1	13
8/ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	1	3
9/ Lanaudière	26	3	29
10/ Laurentides	27	1	28
11/ Laval	16	1	17
13/ Mauricie	13	1	14
14/ Montérégie	64	12	76
15/ Montréal	142	31	173
16/ Outaouais	25	2	27
17/ Saguenay-Lac-Saint-Jean	13	3	16
Total	435	76	511

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES MILIEUX DE PRATIQUE

	O	A	TOTAL
Privé	120	16	136
Santé	182	59	241
CH	76	25	101
CHSLD	1	--	1
CLSC	28	--	28
CR	77	34	111
Scolaire	133	1	134
Total	435	76	511

Phase 2 : vérification des preuves et entrevues

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC - 53 AVIS D'INSPECTIONS ENVOYÉS/5 DEMANDES D'EXEMPTION

	O	A	TOTAL
1/ Abitibi-Témiscamingue	1	--	1
2/ Bas-Saint-Laurent	--	1	1
3/ Capitale-Nationale	6	--	6
4/ Centre-du-Québec	--	--	--
5/ Chaudière-Appalaches	2	--	2
6/ Côte-Nord	--	--	--
7/ Estrie	--	--	--
8/ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	--	--	--
9/ Lanaudière	3	--	3
10/ Laurentides	3	--	3
11/ Laval	--	1	1
13/ Mauricie	--	--	--
14/ Montérégie	9	1	10
15/ Montréal	14	4	18
16/ Outaouais	2	--	2
17/ Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	1	2
Total	41	8	49

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES MILIEUX DE PRATIQUE

	O	A	TOTAL
Privé	22	4	26
Santé	10	4	14
CH	4	3	7
CHSLD	--	--	--
CLSC	1	--	1
CR	5	1	6
Scolaire	9	--	9
Total	41	8	49

Phase 3 : visite d'inspection par observation

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC

	O	A	TOTAL
1/ Abitibi-Témiscamingue	--	--	--
2/ Bas-Saint-Laurent	--	--	--
3/ Capitale-Nationale	--	--	--
4/ Centre-du-Québec	--	--	--
5/ Chaudière-Appalaches	--	--	--
6/ Côte-Nord	--	--	--
7/ Estrie	--	--	--
8/ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	--	--	--
9/ Lanaudière	--	--	--
10/ Laurentides	--	--	--
11/ Laval	--	--	--
13/ Mauricie	--	--	--
14/ Montérégie	--	--	--
15/ Montréal	1	--	1
16/ Outaouais	--	--	--
17/ Saguenay-Lac-Saint-Jean	--	--	--
Total	1	--	1

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES MILIEUX DE PRATIQUE

	O	A	TOTAL
Privé	1	--	1
Santé	--	--	--
CH	--	--	--
CHSLD	--	--	--
CLSC	--	--	--
CR	--	--	--
Scolaire	--	--	--
Total	1	--	1

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

La très grande majorité des orthophonistes et audiologistes inspectés font preuve d'une pratique professionnelle conforme aux normes de l'Ordre. Dans moins de 10 % des cas, des suivis de dossiers ont suffi à apporter les améliorations nécessaires. Les membres inspectés ont également été encouragés à lire les chroniques *Réflexion*, des guides de pratique disponibles sur la plateforme *MAIA* et à participer à des formations notamment les formations en ligne sur la tenue de dossiers et celle sur le portfolio électronique (incluant la démarche réflexive et le module quantitatif) disponibles gratuitement en ligne sur *MAIA*.

Afin d'amener progressivement tous les membres de l'Ordre à intégrer une démarche réfléchi de développement professionnel, le CIP recommande à tous les membres inspectés n'ayant pas réalisé leur démarche réflexive de compléter leur portfolio et de le faire chaque année.

Les recommandations du CIP, touchent des articles du *Code de déontologie* et du *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux*. Le CIP considère que les conseils formulés suite à l'autoinspection en phase 1 permettent aux professionnels de revoir les lois et règlements et les meilleures pratiques sur lesquels ils doivent appuyer leurs activités.

Le CIP n'a fait aucune recommandation au CA d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou de l'obliger aux deux à la fois, en spécifiant celles accompagnées d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles.

Voici un résumé des recommandations les plus fréquemment formulées par le CIP :

En orthophonie :

- ▶ s'en tenir aux principes généralement reconnus en orthophonie en ce qui a trait à l'interprétation des tests, notamment en indiquant que les résultats non normalisés auprès d'une population francophone québécoise doivent être interprétés avec prudence et selon le jugement clinique de l'orthophoniste (voir *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux* art. 3, 6°).
- ▶ dans le rapport d'évaluation, préciser toutes les modalités employées ainsi que la provenance des normes utilisées (voir *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux* art. 3, 6°).
- ▶ consigner dans chaque dossier des notes sur l'évolution du client (bilan de suivi, contrôles, etc.) (voir *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux* art. 3, 7°).
- ▶ insérer au dossier une autorisation signée par le titulaire de l'autorité parentale avant de réaliser une intervention auprès d'un client âgé de moins de 14 ans en l'absence des parents ou titulaires de l'autorité parentale (voir *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux* art. 6).

En audiologie :

- ▶ mettre à jour les normes ANSI sur le formulaire d'audiogramme (voir *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux* art. 3, 6°) ou spécifier « Normes ANSI de la série S3 en vigueur ».
- ▶ rédiger un plan d'intervention pour chaque client et l'identifier comme tel. Ce plan doit comprendre les objectifs prioritaires d'intervention (voir le document « Plan d'intervention orthophonique ou audiolgique » disponible sur MAIA).
- ▶ inclure la conclusion dans la synthèse des données relatives à l'évaluation audiolgique (rapport d'évaluation) (voir *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux* art. 3, 6°).
- ▶ inscrire la date et un résumé des services indirects rendus, notamment les conversations téléphoniques ainsi que les rencontres avec d'autres personnes concernant un client (voir *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux* art. 3, 8°).

En orthophonie et en audiologie :

- ▶ amorcer la démarche réflexive telle que proposée dans la politique de formation continue de l'OOAQ et détaillée dans le portfolio sur MAIA. Consigner toutes les activités de développement professionnel réalisées à compter de maintenant, notamment la participation à des ateliers et à des communautés de pratique, et les lectures professionnelles. (Profils proposés des compétences relatives à la pratique des orthophonistes et des audiologistes du Canada et du Québec).
- ▶ afficher le permis, original ou duplicata, à la vue du public (voir *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux* art. 16).
- ▶ s'abstenir d'exercer dans des conditions susceptibles de compromettre la qualité des services (voir *Code de déontologie* art. 10).
- ▶ prévoir un cessionnaire des dossiers en cas de départ du professionnel ou de cessation temporaire (voir *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux* art. 21 et 28).
- ▶ lors d'une absence prévue du bureau pour plus de cinq jours ouvrables consécutifs, prendre les mesures nécessaires pour informer les gens de la durée de cette absence et de la procédure à suivre en cas d'urgence (voir *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux* art. 19).

En conclusion

L'analyse des réponses au sondage post-inspection après chaque phase permet de constater que l'inspection professionnelle est une expérience positive et constructive. Elle est vécue par les orthophonistes et les audiologistes comme une occasion pour réfléchir et bonifier sa pratique professionnelle dans un climat d'échanges respectueux.

Reconnaissant son action préventive, le CIP recommande aux administrateurs de soumettre à la phase 1, dès 2015, tous les nouveaux membres après deux ans de pratique. Une campagne de communication sera également développée en collaboration avec le service des communications de l'Ordre afin de bien faire connaître le portfolio professionnel incluant la démarche réflexive favorisant l'autoresponsabilisation du membre face à son développement professionnel.

Rapport du comité de révision des plaintes

Membres

Marthyne Brazeau, audiologiste, présidente

Maryse Campeau, orthophoniste

Valérie Lecavalier, audiologiste

Nicole Lessard, orthophoniste

Claude Lévesque, administrateur nommé, jusqu'au 25 août 2014

Marie-Christine Anctil, représentante du public, depuis le 3 octobre 2014

Secrétaire du comité (permanence)

Sonia Zouaoui

MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre le professionnel.

RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

- ▶ Trois (3) rencontres ont été tenues pour l'étude de deux (2) dossiers de demande de révision présentée dans les délais requis.
- ▶ Deux (2) avis relatifs à la demande de révision ont été produits. Dans un (1) cas, tel que prévu à l'article 123.5 du *Code des professions*, l'avis a été de conclure qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline. Dans l'autre cas, l'avis suggérait au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte.
- ▶ Une rencontre de formation s'est tenue en novembre 2014, en présence d'un juriste, afin de mettre à jour les modalités de fonctionnement du comité. Cette rencontre a permis d'améliorer la compréhension du droit

disciplinaire, du rôle du syndic et du mandat du comité de révision.

- ▶ Une autre demande a été reçue à la fin de la présente année financière. Elle sera analysée par les membres du comité au cours de la prochaine année.

Rapport du conseil de discipline

Membres

M^e Jacques Parent, président du comité
Colette Castonguay, orthophoniste
Ginette Diamond, orthophoniste
Gérard Larouche, audiologiste
Lucie Morin, orthophoniste
Sophie Waridel, audiologiste

Secrétaire du comité (permanence)

Lucie Deslières

MANDAT

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le Conseil de discipline a été saisi de six (6) plaintes, dont trois portées par la syndique et trois par la syndique adjointe, pour un total de onze (11) chefs, tels que décrits dans le tableau suivant.

NATURE DE LA PLAINTÉ	NOMBRE DE CHEFS D'INFRACTION		TOTAL
	PORTÉ PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉ PAR TOUTE AUTRE PERSONNE	
Acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'Ordre aux termes de l'article 59.2 du <i>Code des professions</i>	10	--	10
L'intimé a contrevenu aux dispositions de l'article 187.11 du <i>Code des professions</i>	1	--	1
Total	11	--	11

Le Conseil de discipline a tenu deux audiences au cours de l'année 2014-2015. Les deux intimés entendus ont plaidé coupables.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS :

DÉCISION	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	--
Rejetant la plainte	--
Acquittant l'intimé	--
Déclarant l'intimé coupable	--
Acquittant l'intimé sur un ou des chefs et déclarant l'intimé coupable d'un ou de plusieurs d'entre eux	--
Déclarant l'intimé coupable et lui imposant une sanction	2

Les détails de ces décisions sont accessibles sur le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).

SANCTIONS IMPOSÉES DU 1^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015 :

SANCTION	NOMBRE
Amende de 1 000 \$	--
Amende de plus de 1 000 \$	4
Réprimande	1
Radiation temporaire	--
Radiation permanente	--
Révocation de permis	--

Les quatre autres plaintes seront entendues au cours du prochain exercice.

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Recommandations au Conseil d'administration (art. 160 du <i>Code des professions</i>)	--
Recommandation au Conseil d'administration pour remboursement (art. 158.1 du <i>Code des professions</i>)	--

Rapport du comité de la formation

Membres

Marie-Pierre Caouette, présidente de l'Ordre et du comité
Céline Giroux, secrétaire générale, représentante de l'Ordre
Audette Sylvestre, Université Laval, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
Elin Thordardottir, Université McGill, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
Lucie Vézina, représentante du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Invités

Tony Leroux, Université de Montréal
Bernard Michallet, Université du Québec à Trois-Rivières

Secrétaire du comité (permanence)

Josée Larocque, directrice des services professionnels de l'Ordre
Céline Giroux, secrétaire générale de l'Ordre (substitut)

MANDAT

Le comité de formation est un comité consultatif qui doit : « examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de la science, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste. » Le fonctionnement du comité est encadré par le *Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes du Québec*.

RÉUNIONS

Le comité a tenu deux (2) réunions au cours du présent exercice, soit le 18 novembre 2014 et le 9 mars 2015 et a notamment discuté des dossiers suivants :

- ▶ la planification de la main-d'œuvre en orthophonie et en audiologie, autant dans le réseau de la santé et des services sociaux qu'en milieu scolaire ;
- ▶ l'accès aux cours universitaires pour la formation d'appoint des candidats étrangers ;
- ▶ les modifications des programmes en lien avec la modernisation de la pratique ;
- ▶ l'entrée en vigueur du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* ;

- ▶ la supervision de stagiaires ;
- ▶ les dossiers systémiques et les relations avec les partenaires du système professionnel (Office des professions du Québec, Conseil interprofessionnel du Québec et autres ordres) ;
- ▶ les projets pancanadiens en collaboration avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA), notamment :
 - ▶ expérimentation du portfolio pour les candidats en démarche d'admission ;
 - ▶ attente d'une subvention fédérale pour la poursuite des travaux ;
- ▶ la collaboration universités/ordre sur différents dossiers, notamment la formation continue.



SES
MEMBRES

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS AU 31 MARS 2015

Nombre d'audiologistes	408
Nombre d'orthophonistes	2 337
Nombre d'orthophonistes-audiologistes*	12

* Pour les prochains tableaux, ces membres seront comptabilisés dans la catégorie orthophoniste.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

au 31 mars 2014	2 635
au 31 mars 2015	2 757
Variation au tableau des membres	122

DÉLIVRANCE DE PERMIS SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS AU 31 MARS 2015

	O	O + A	A	TOTAL
Délivrance de permis (sans restriction)	162	--	13	175
Délivrance de permis restrictifs temporaires	8	--	--	8
Membres réinscrits	18	1	1	20
Autorisations spéciales (art. 39)	--	--	--	--
Total	188	1	14	203

RADIATIONS ET RETRAITS DU TABLEAU AU 31 MARS 2015

	O	O + A	A	TOTAL
Motifs de retrait				
Retraite	5	1	1	7
Démission	44	2	6	52
Décès	2	--	--	2
Départ – extérieur	9	--	1	10
Congé parental	9	--	--	9
Réorientation de carrière	--	--	--	--
Sous Total	69	3	8	80
Motifs de radiation				
Non-paiement	1	--	--	1
Total des retraits et des radiations	70	3	8	81

POUR L'EXERCICE 2014-2015, LES MONTANTS DE COTISATION PAYABLES AU 1^{ER} AVRIL 2014

Membre régulier ou temporaire	663,77 \$
Membre retraité	165,94 \$

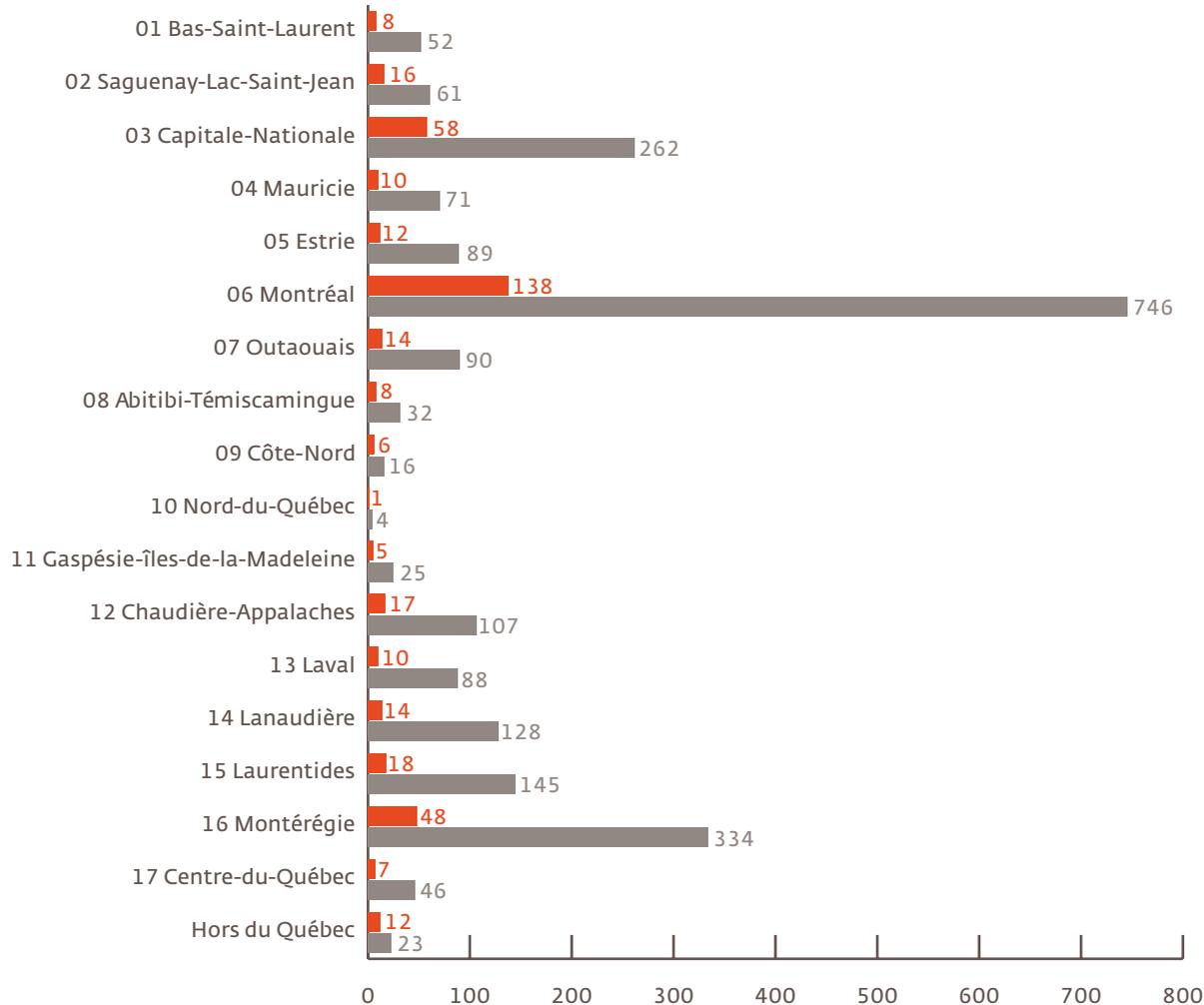
RÉPARTITION RÉGIONALE AU 31 MARS 2015 PAR CLASSE DE MEMBRES AUDIOLOGISTES	MEMBRES ACTIFS									
	PERMIS RÉGULIER		PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE		RETRAITÉS [°]		TOTAL PAR SEXE		TOTAL	%
	H	F	H	F	H	F	H	F	TOTAL	
Région 01 Bas-Saint-Laurent	1	7	--	--	--	--	1	7	8	2
Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	12	--	--	--	--	4	12	16	4
Région 03 Capitale-Nationale	11	47	--	--	--	--	11	47	58	14
Région 04 Mauricie	--	10	--	--	--	1	--	11	11	3
Région 05 Estrie	1	11	--	--	1	--	2	11	13	4
Région 06 Montréal	19	119	--	--	--	3	19	122	141	35
Région 07 Outaouais	1	13	--	--	--	--	1	13	14	3
Région 08 Abitibi-Témiscamingue	1	7	--	--	--	--	1	7	8	2
Région 09 Côte-Nord	--	6	--	--	--	--	--	6	6	1
Région 10 Nord-du-Québec	--	1	--	--	--	--	--	1	1	--
Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	--	5	--	--	--	--	--	5	5	1
Région 12 Chaudière-Appalaches	2	15	--	--	--	--	2	15	17	4
Région 13 Laval	1	9	--	--	--	--	1	9	10	2
Région 14 Lanaudière	--	14	--	--	--	--	--	14	14	3
Région 15 Laurentides	2	16	--	--	--	--	2	16	18	5
Région 16 Montérégie	4	44	--	--	1	--	5	44	49	12
Région 17 Centre-du-Québec	2	5	--	--	--	--	2	5	7	2
Total Québec	49	341	--	--	2	4	51	345	396	
Hors du Québec	1	11	--	--	--	--	1	11	12	3
Total général	50	352	--	--	2	4	52	356	408	100
Total par classe	402		--		6		408			

[°] Membres retraités dont le statut ne permet pas la pratique des activités réservées sur le territoire québécois.

RÉPARTITION RÉGIONALE AU 31 MARS 2015 PAR CLASSE DE MEMBRES ORTHOPHONISTES	MEMBRES ACTIFS									
	PERMIS RÉGULIER		PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE		RETRAITÉS ^{oo}		TOTAL PAR SEXE		TOTAL	%
	H	F	H	F	H	F	H	F	TOTAL	
Région 01 Bas-Saint-Laurent	--	51	--	1	--	--	--	52	52	2
Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	--	61	--	--	--	--	--	61	61	3
Région 03 Capitale-Nationale	6	256	--	--	1	5	7	261	268	11
Région 04 Mauricie	3	66	--	2	1	2	4	70	74	3
Région 05 Estrie	3	83	--	3	--	--	3	86	89	4
Région 06 Montréal	27	696	1	22	1	13	29	731	760	32
Région 07 Outaouais	4	84	--	2	--	--	4	86	90	4
Région 08 Abitibi-Témiscamingue	2	28	--	2	--	--	2	30	32	2
Région 09 Côte-Nord	2	14	--	--	--	--	2	14	16	1
Région 10 Nord-du-Québec	--	4	--	--	--	--	--	4	4	--
Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	--	22	1	2	--	--	1	24	25	1
Région 12 Chaudière-Appalaches	1	106	--	--	--	--	1	106	107	5
Région 13 Laval	3	84	--	1	--	2	3	87	90	4
Région 14 Lanaudière	2	124	--	2	--	--	2	126	128	5
Région 15 Laurentides	5	137	--	3	--	--	5	140	145	6
Région 16 Montérégie	5	324	--	5	--	4	5	333	338	14
Région 17 Centre-du-Québec	--	46	--	--	--	--	--	46	46	2
Total Québec	63	2 186	2	45	3	26	68	2 257	2 325	
Hors du Québec	4	18		1	--	1	4	20	24	1
Total général	67	2 204	2	46	3	27	72	2 277	2 349	100
Total par classe	2 271		48		30		2 349			

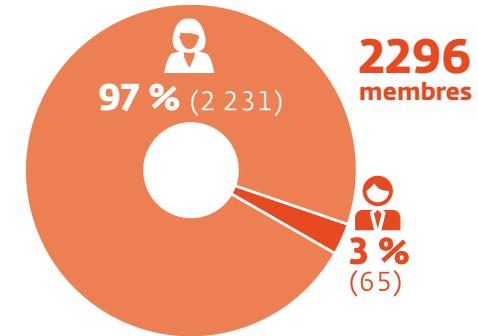
^{oo} Membres retraités dont le statut ne permet pas la pratique des activités réservées sur le territoire québécois.

RÉPARTITION RÉGIONALE DES AUDILOGISTES ET DES ORTHOPHONISTES ACTIFS AU 31 MARS 2015

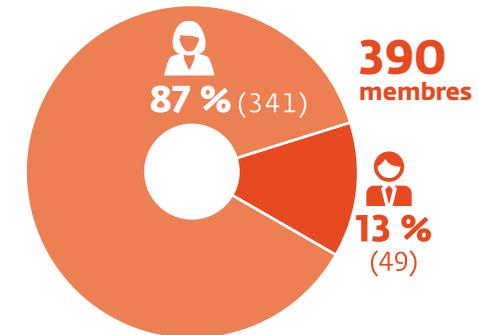


RÉPARTITION DES MEMBRES ACTIFS* SELON LE SEXE

ORTHOPHONISTES



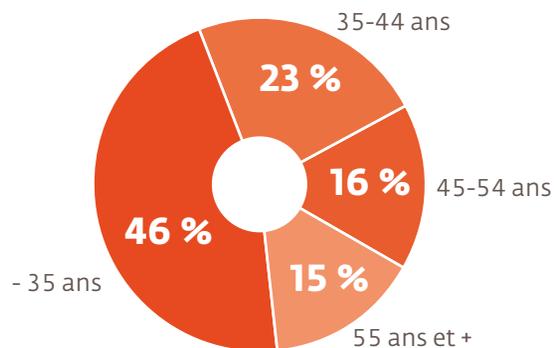
AUDILOGISTES



*Les membres exerçant hors Québec ne sont pas comptabilisés dans ces tableaux.

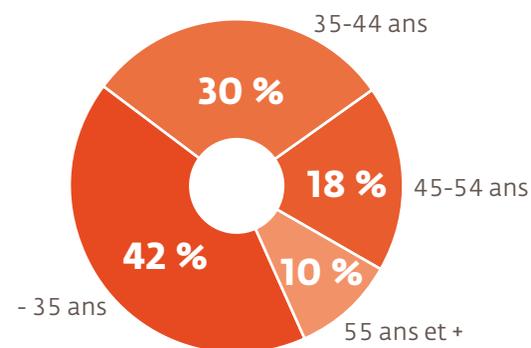
RÉPARTITION DES AUDILOGISTES ACTIFS* PAR GROUPE D'ÂGE

GROUPES D'ÂGE MEMBRES ACTIFS			TOTAL
15-24	4	--	4
25-34	160	17	177
35-44	82	6	88
45-54	50	13	63
55-64	38	10	48
65-74	7	3	10
75 et plus	--	--	--
Total	341	49	390



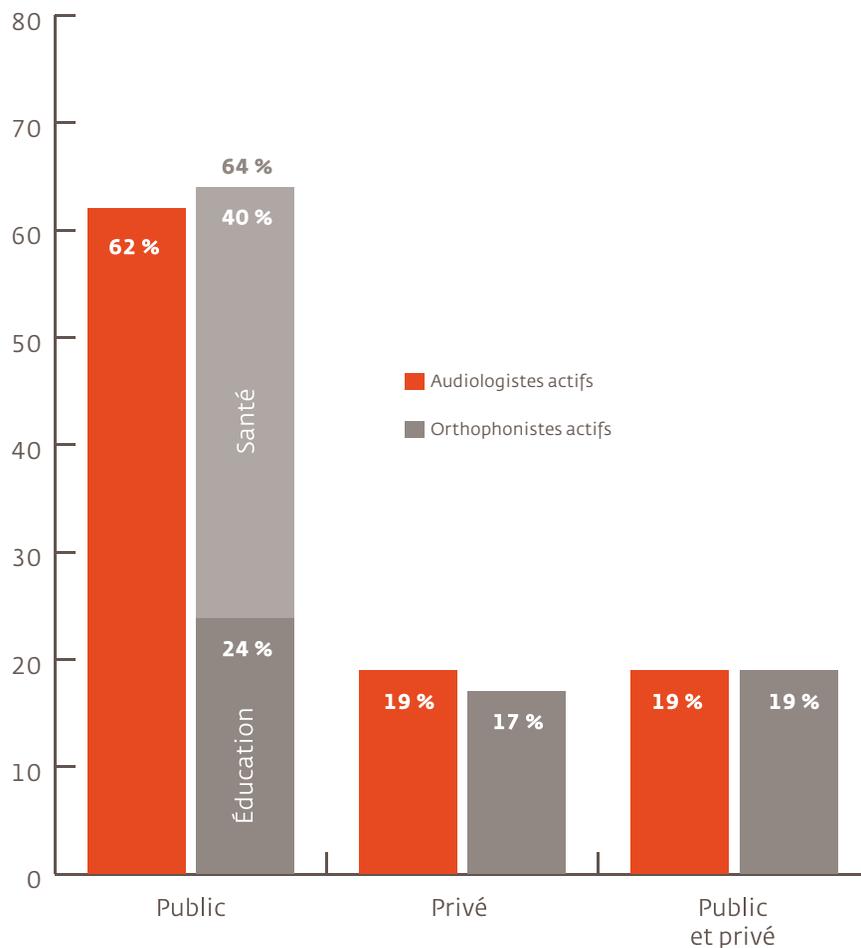
RÉPARTITION DES ORTHOPHONISTES ACTIFS* PAR GROUPE D'ÂGE

GROUPES D'ÂGE MEMBRES ACTIFS			TOTAL
15-24	23	2	25
25-34	915	20	935
35-44	665	18	683
45-54	394	15	409
55-64	190	7	197
65-74	42	2	44
75 et plus	2	1	3
Total	2 231	65	2 296



*Les membres exerçant hors Québec ne sont pas comptabilisés dans ces tableaux.

RÉPARTITION DES MEMBRES ACTIFS SELON LE TYPE ET LE MILIEU DE PRATIQUE*



*Les membres exerçant hors Québec ne sont pas comptabilisés dans ces tableaux.

RÉPARTITION GÉNÉRALE DES ORTHOPHONISTES SELON LA LANGUE D'EXERCICE

orthophonistes exerçant en français	73 %
orthophonistes exerçant en anglais	3 %
orthophonistes exerçant en français et en anglais	17 %
orthophonistes exerçant dans plus de deux langues	7 %

RÉPARTITION GÉNÉRALE DES AUDIOLISTES SELON LA LANGUE D'EXERCICE

audiologistes exerçant en français	32 %
audiologistes exerçant en anglais	1 %
audiologistes exerçant en français et en anglais	50 %
audiologistes exerçant dans plus de deux langues	17 %

AUTRES LANGUES D'EXERCICE DÉCLARÉES PAR LES MEMBRES

American Sign Language	Hollandais	Portugais (brésilien)
Allemand	Hongrois	Roumain
Anglais	Islandais	Russe
Arabe	Italien	Serbo-croate (bosniaque)
Arménien	Langage signé québécois	Suédois
Bulgare	Letton	Tchèque
Créole haïtien	Libanais	Thaï
Espagnol	Langage parlé complété	Ukrainien
Français	Mandarin	Vietnamien
Français signé	Polonais	Yiddish
Grec	Portugais	
Hébreux		

RÉPARTITION RÉGIONAL ET RATIO AUDIOLOGISTES

POPULATION TOTAL = 8 214 672 ¹			RATIO	
RÉGIONS	RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA POPULATION	RÉPARTITION RÉGIONALE DES AUDIOLOGISTES ACTIFS	AUDIOLOGISTES PAR HABITANT	AUDIOLOGISTES PAR 100 000 HABITANTS
Région 01 Bas-Saint-Laurent	200 292	8	1 / 25 036	4
Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	277 786	16	1 / 17 362	5,7
Région 03 Capitale-Nationale	731 838	58	1 / 12 618	7,9
Région 04 Mauricie	266 794	10	1 / 26 679	3,7
Région 05 Estrie	320 008	12	1 / 26 667	3,7
Région 06 Montréal	1 988 243	138	1 / 14 407	6,9
Région 07 Outaouais	383 182	14	1 / 27 370	3,6
Région 08 Abitibi-Témiscamingue	147 868	8	1 / 18 483	5,4
Région 09 Côte-Nord	94 906	6	1 / 15 818	6,3
Région 10 Nord-du-Québec	44 256	1	1 / 44 256	2,2
Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	92 472	5	1 / 18 494	5,4
Région 12 Chaudière-Appalaches	419 755	17	1 / 24 691	4
Région 13 Laval	420 870	10	1 / 42 087	2,3
Région 14 Lanaudière	492 234	14	1 / 35 159	2,8
Région 15 Laurentides	586 051	18	1 / 32 558	3
Région 16 Montérégie	1 508 127	48	1 / 31 419	3
Région 17 Centre-du-Québec	239 990	7	1 / 34 284	2,9
Total Québec	8 214 672	390	1 / 21 063	4,7

¹ Source : Institut de la statistique du Québec – 2014

* Les membres exerçant hors Québec ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

RÉPARTITION RÉGIONAL ET RATIO ORTHOPHONISTES

POPULATION TOTAL = 8 214 672¹			RATIO	
RÉGIONS	RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA POPULATION	RÉPARTITION RÉGIONALE DES ORTHOPHONISTES ACTIFS	ORTHOPHONISTES PAR HABITANT	ORTHOPHONISTES PAR 100 000 HABITANTS
Région 01 Bas-Saint-Laurent	200 292	52	1 / 3 852	26
Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	277 786	61	1 / 4 554	22
Région 03 Capitale-Nationale	731 838	262	1 / 2 793	35,8
Région 04 Mauricie	266 794	71	1 / 3 758	26,6
Région 05 Estrie	320 008	89	1 / 3 595	27,8
Région 06 Montréal	1 988 243	746	1 / 2 665	37,5
Région 07 Outaouais	383 182	90	1 / 4 257	23,4
Région 08 Abitibi-Témiscamingue	147 868	32	1 / 4 621	21,6
Région 09 Côte-Nord	94 906	16	1 / 5 932	16,8
Région 10 Nord-du-Québec	44 256	4	1 / 11 064	9
Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	92 472	25	1 / 3 699	27
Région 12 Chaudière-Appalaches	419 755	107	1 / 3 923	25,4
Région 13 Laval	420 870	88	1 / 4 783	20,9
Région 14 Lanaudière	492 234	128	1 / 3 845	26
Région 15 Laurentides	586 051	145	1 / 4 042	24,7
Région 16 Montérégie	1 508 127	334	1 / 4 515	22
Région 17 Centre-du-Québec	239 990	46	1 / 5 217	19
Total Québec	8 214 672	2 296	1 / 3 578	27,9

¹Source: Institut de la statistique du Québec – 2014

^{*} Les membres exerçant hors Québec ne sont pas comptabilisés dans ce tableau

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

MOYEN DE GARANTIE	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE		
	EXEMPLES	NOMBRE DE MEMBRES	PAR SINISTRE
Contrat d'assurance	1 552	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption en vertu de l'article 2*	1 205	0 \$	0 \$

* En vertu de l'article 2 du *Règlement sur l'assurance responsabilité de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* en vigueur jusqu'au 31 mars 2014, le membre peut, par exemple, être exempté d'adhérer au régime collectif offert via l'OOAQ, s'il est au service exclusif d'un établissement de santé ou d'une commission scolaire, ou s'il n'exerce en aucune façon des activités professionnelles. À partir du 1^{er} avril 2015, l'exemption ne sera plus possible.

RÉPARTITION DES CLASSES DE MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

MOYEN DE GARANTIE	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE			
	EXEMPLES	CLASSE DES MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	PAR SINISTRE
Contrat d'assurance	Régulier	1 525	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Régulier	1 145	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Temporaire	26	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Temporaire	22	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Émérite	1	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Émérite	2	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Retraité	0	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Retraité	36	0 \$	0 \$

SES ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant

AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du

Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

ALLARD MATTE INC.

562 Notre-Dame
Saint-Lambert (Québec) J4P 2K7

Téléphone : 450 465-6769

Télécopie : 450 465-8903

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif*.

Observation

Nous attirons l'attention sur le fait que les chiffres de l'exercice précédent, présentés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers audités par un autre auditeur. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Saint-Lambert
Le 28 mai 2015

Résultats

	2015	2014
Exercice terminé le 31 mars 2015	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	1 763 665	1 636 498
Cotisations d'assurance responsabilité des membres	67 522	63 003
Délivrance de permis et réinscription	44 590	42 280
Registre de stagiaires	34 837	34 437
Frais d'études de dossiers	32 788	27 824
Services d'offre d'emploi	17 400	38 600
Produits des conventions d'assurance	25 369	25 067
Revenus de placement	21 577	16 236
Formation continue	364 063	213 347
Commandites	16 000	7 000
Publicité	6 285	6 600
Guides et DVD - Dysphasie	--	177
Service de référence	28 182	24 544
Amendes	17 197	--
	2 439 475	2 135 613

	2015	2014
	\$	\$
Charges		
Salaires et charges sociales	892 064	887 502
Recouvrement de la contribution rétroactive au Fonds des services de santé	--	(3 523)
Honoraires et frais de déplacement	150 805	84 927
Loyer et assurance de biens	90 944	82 907
Frais de courrier	8 767	9 930
Impression et photocopies	12 542	10 590
Frais d'audit	12 898	10 433
Assurance responsabilité	56 807	52 429
Contentieux et services juridiques	34 273	34 687
Prix et distinctions	23 376	11 591
Frais d'assemblées	7 779	7 301
Télécommunications	7 389	11 186
Dépenses des comités (Annexe A)	264 094	198 900
Formation continue	283 200	208 809
Cotisations	32 176	30 370
Frais du conseil d'administration	28 387	39 870
Fournitures de bureau et divers	8 654	8 629
Dépenses informatiques	42 754	48 180
Congrès, formation et perfectionnement	15 214	9 620
Communications et marketing	55 626	19 964
Frais bancaires et frais de cartes de crédit	50 295	41 351
Amortissement des immobilisations corporelles	10 742	7 985
	2 088 786	1 813 638
Excédent des produits sur les charges	350 689	321 975

Évolution des actifs nets

	2015			2014
	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉS	TOTAL	TOTAL
Exercice terminé le 31 mars 2015	\$	\$	\$	\$
Solde au début	33 639	771 784	805 423	483 448
Excédent des produits sur les charges	(10 742)	361 431	350 689	321 975
Acquisition d'immobilisations corporelles	10 702	(10 702)	--	--
Solde à la fin	33 599	1 122 513	1 156 112	805 423

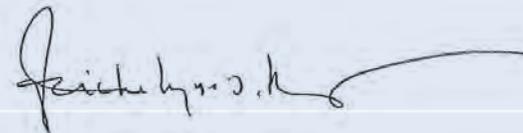
Bilan

31 mars 2015	2015	2014
	\$	\$
Actif		
À COURTTERME		
Encaisse	71 859	1 551 972
Placement temporaire portant intérêt au taux de 1,05 % (1,09 % en 2014)	3 164 461	1 045 000
Placement - Fonds de prévention	46 643	31 618
Débiteurs	48 444	36 560
Frais payés d'avance	16 951	18 258
	3 348 358	2 683 408
Fonds de stabilisation des primes d'assurance	50 000	50 000
Immobilisations corporelles (note 3)	33 599	33 639
	83 599	83 639
	3 431 957	2 767 047
Passif		
À COURTTERME		
Créiteurs (note 5)	522 596	447 042
Produits perçus d'avance	1 753 249	1 514 582
	2 275 845	1 961 624
Actifs nets		
Investis en immobilisations	33 599	33 639
Non affectés	1 122 513	771 784
	1 156 112	805 423
	3 431 957	2 767 047

Au nom du conseil d'administration,



, présidente



, trésorière

Flux de trésorerie

	2015	2014
	\$	\$
Exercice terminé le 31 mars 2015		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	350 689	321 975
ÉLÉMENT N'AFFECTANT PAS LA TRÉSORERIE :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 742	7 985
	361 431	329 960
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AU FONCTIONNEMENT :		
Débiteurs	(11 884)	70 730
Frais payés d'avance	1 307	7 847
Créditeurs	75 554	85 422
Produits perçus d'avance	238 667	243 094
	665 075	737 053
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 702)	(21 321)
Augmentation du placement - fonds de prévention	(15 025)	(14 986)
	(25 727)	(36 307)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	639 348	700 746
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 596 972	1 896 226
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 236 320	2 596 972
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	71 859	1 551 972
Placement temporaire	3 164 461	1 045 000
	3 236 320	2 596 972

Notes complémentaires

31 mars 2015

1 DESCRIPTION DE L'ORDRE

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec ("l'Ordre"), constitué en vertu du Code des professions du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes qui exercent leur profession à titre et à activités réservés.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations se rapportent à la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques.

Constatation des produits

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations, les revenus de placement et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée à l'encontre des dépenses correspondantes aux états financiers lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'Ordre s'est conformé à toutes les conditions nécessaires pour obtenir l'aide en question, et qu'il continuera de s'y conformer. Pour chacun des exercices 2014 et 2015, l'Ordre a reçu du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion une somme de 51 725 \$ pour le développement de la formation à distance.

Instruments financiers

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du placement temporaire, des débiteurs, du fonds de prévention des primes d'assurance et du fonds de stabilisation des primes d'assurance.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer et des salaires à payer.

DÉPRÉCIATION

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Mobilier de bureau	TAUX 20 %
Équipement informatique	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Impôt sur les bénéfices

L'organisme est exempté des impôts sur les bénéfices aux sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu concernant les entreprises sans but lucratif.

Fonds de stabilisation des primes d'assurance

En vertu du contrat d'assurance responsabilité des membres de l'Ordre, une somme de 50 000 \$ est déposée auprès de l'assureur afin de garantir la stabilité des primes. Ce dernier pourra prélever jusqu'à 50 000 \$ pour compenser les pertes du programme pour une année.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015			2014		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	55 327	44 168	11 159	48 284	42 259	6 025
Équipement informatique	97 747	75 307	22 440	94 088	66 474	27 614
	153 074	119 475	33 599	142 372	108 733	33 639

4 MARGE DE CRÉDIT

L'Ordre dispose d'une marge de crédit sous forme de cartes de crédit d'un montant autorisé de 80 000 \$. Elle porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,75 %. Au 31 mars 2015, le montant utilisé était de 3 105 \$; ce montant est inclus dans les fournisseurs et charges à payer.

5 CRÉDITEURS

	2015	2014
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	191 198	142 228
Taxes de ventes à remettre	214 463	191 281
Salaires à payer	116 935	113 533
	522 596	447 042

6 INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques au 31 mars 2015.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard de ses crédettes.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

7 ENGAGEMENTS

L'Ordre loue des locaux en vertu d'un bail échéant en novembre 2017 et des équipements de bureau en vertu de baux échéant en décembre 2017. De plus, l'Ordre a signé des ententes pour des services d'infogérance de son parc informatique échéant en mars 2016 et pour un service d'hébergement de son site intranet échéant en mars 2017. Ces obligations totalisent 352 556 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	BAUX DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENTS DE BUREAU	SERVICE D'HÉBERGEMENT DU SITE INTRANET	SERVICE D'INFOGÉRANCE DU SYSTÈME INFORMATIQUE	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
2016	78 704	60 000	20 800	159 504
2017	78 704	60 000	--	138 704
2018	54 348	--	--	54 348
	211 756	120 000	20 800	352 556

8 ÉVENTUALITÉ

Au cours d'un exercice précédent, une poursuite de 285 102 \$ a été intentée contre l'Ordre par un membre. L'Ordre a contesté cette réclamation et a eu gain de cause. Cette décision a été portée en appel par la partie adverse. Tous les passifs financiers éventuels, s'il y a lieu, pouvant découler de cette poursuite seront pris en charge par l'assureur de l'Ordre. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige. Aucune provision n'a donc été constituée dans les états financiers.

9 CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

Renseignements complémentaires

	2015	2014
	\$	\$
Exercice terminé le 31 mars 2015		
Annexe A - Dépenses des comités		
Bureau du syndic	148 873	107 780
Inspection professionnelle - dépenses du comité et des inspecteurs externes	80 581	70 230
Admission	12 002	5 931
Révision des plaintes	4 312	1 231
Révision des équivalences	2 100	2 824
Discipline	9 054	10 904
Gouvernance	5 944	--
Audit	1 228	--
	264 094	198 900

ONT SUPPORTÉ LE PERSONNEL DE LA PERMANENCE

Conception

Enigma

www.enigma.ca

Réalisation graphique

Valérie Joannette

Rédaction

Julie Arcand

Photos

NathB Photographe

www.nathb.ca

Par souci d'écoconception, ce rapport annuel est imprimé sur du papier Rolland Opaque 50 fabriqué au Québec, à partir d'énergie renouvelable, contient un minimum de 30% de fibres postconsommation et est certifié FSC® et Écologo.

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN 978-2-9808419-10-9





**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

235, boul. René-Lévesque Est, bureau 601, Montréal (Québec) H2X 1N8

T. 514 282-9123 • 1 888 232-9123 **F.** 514 282-9541

www.ooaq.qc.ca